

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1350

7 juin 2013

SOMMAIRE

Alboni Holding S.à r.l.	64790	Resolution III Glasgow S.à r.l.	64790
Aquila Risk Solutions S.à r.l.	64775	Sixty Sixth	64798
Axel Développement S.A.	64778	Sobelnat Participations S.C.A.	64790
Azzurro S.A.	64778	Société d'Investissement et de Finance- ment Internationale S.A.	64791
Bagatelle Invest S.A.	64789	Socoge S.A.	64791
Baltex S.A.	64789	Sodem	64789
Catlyse International S.à r.l.	64797	Sofapi-Lux S.A.	64791
Chi-Square S.C.A., SICAV-FIS	64798	Sofapi-Lux S.A.	64791
Combitoula S.à r.l.	64796	Solys	64790
COMPAGNIE SUCRIERE DE Luxembourg S.A.	64796	Stella Maris Finances Sàrl SPF	64799
Delux Media S.à r.l.	64796	Strongwind Investments S.à r.l.	64800
Earlybird Digital East Fund 2012 S.C.A. ..	64754	TARENO (Luxembourg) S.A.	64800
Earlybird Digital East Fund 2012 SCA SI- CAR	64754	Telenet Finance IV Luxembourg S.C.A.	64792
Edmond de Rothschild Private Equity Chi- na Investment S.C.A.	64781	The Circus S.A.	64800
Element Six Abrasives Holdings S.à r.l.	64790	The John Hardy Group International S.à r.l.	64800
Europäische Genossenschaftsbank S.A. ..	64781	Titu Land Holding (Luxembourg) S.à r.l.	64792
Exopack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	64775	Titu Land Holding (Luxembourg) S.à r.l.	64792
FastFrate Luxco Sàrl	64785	Trindade S.A.	64799
FD Group S.à r.l.	64778	T T 1 Lux	64791
NIH Lambda Management S.à r.l. & Part- ners S.C.A.	64775	Tyco International Holding S.à r.l.	64792
Ode International Publishers S.N.C.	64797	Uni-Deff Sicav	64799
Pacato S.A., SPF	64798	Uno S.A.	64800
Pixi Holding SA	64799	Windhof S.à r.l.	64799
Polaris S.C.A., SICAV-SIF	64798	Würzburg Estates S.A.	64799

**Earlybird Digital East Fund 2012 SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une
Société d'Investissement en Capital à Risque,
(anc. Earlybird Digital East Fund 2012 S.C.A.),**
Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 169.906.

In the year two thousand and thirteen, on twentieth day of March,

Before Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the partners of Earlybird Digital East Fund 2012 S.C.A., a société en commandite par actions having its registered office in L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.906 (the "Company") incorporated by a notarial deed drawn up on 27 June 2012 by the enacting notary and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 1944 dated 4 August 2012. The Articles have not yet been amended.

The extraordinary general meeting of the partners of the Company (the "Meeting") elects as chairman, M. Tobias SEIDL, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mr Florian GERMAIN, residing professionally in Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the thirty two (32) shares divided into one (1) Management Share and thirty one (31) Class B Shares of no par value, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the partners represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following:

Agenda

1. Approval of the replacement of the general partner.
2. Full restatement of the articles of association of the Company.
3. Miscellaneous.

Then the general meeting of partners, after deliberation, unanimously takes the following resolution:

First resolution

The extraordinary general meeting of partners resolves to unanimously approve the replacement of the general partner Earlybird Luxembourg Management S.A. by Earlybird Luxembourg EDEF Management S.A. by way of a transfer of one (1) management share and one (1) B share in the Company on 20 March 2013, which transfer is hereby duly accepted and ratified on behalf of the partners and the Company.

Second resolution

The extraordinary general meeting of partners resolves to fully restate the Articles of the Company.

As a consequence of the above decision, the extraordinary general meeting of partners resolves that the Articles of the Company are fully restated and shall now read as follows (the "New Articles"):

Chapter I. Definitions, Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Definitions. Except as otherwise defined or as the context may otherwise require, capitalised words and expressions shall have the meanings as set out in the PPM or as set out below:

"1915 Law" means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

"A Share(s)" means the Share(s) of the Share Class A;

"Accounting Period" means the accounting period as set out in Article 24 hereof;

"Administrative Agent" means United International Management S.A.;

"Affiliate" means, in relation to any undertaking ("U"), a parent undertaking of U, a subsidiary undertaking of U, a subsidiary undertaking of a parent undertaking of U or a parent undertaking of a subsidiary undertaking of U OR in relation to any body corporate ("C"), a holding company of C, a subsidiary of C, a subsidiary of a holding company of C or a holding company of a subsidiary of C, provided however that an Investment shall not be deemed to be an Affiliate of the General Partner by reason only of an investment by the SICAR in such Investment.

"Aggregate Commitments" means the total Commitments of all the Investors at any given point in time;

- "Articles" means these articles of association of the SICAR, as may be amended from time to time;
- "B Share(s)" means the Share(s) of the Share Class B;
- "Business Day" means a day on which banks and other financial institutions are open for business (other than Saturdays, Sundays and public holidays) in Luxembourg;
- "Capital Contribution(s)" means, in relation to a Shareholder, the part of such Shareholder's Commitment which has been drawn down and paid in but not repaid;
- "Carried Interest" means the carried interest as set out in Article 25 hereof;
- "Code" means the US Internal Revenue Code of 1986;
- "Commitment(s)" means the maximum amount (denominated in US\$) contributed or agreed to be contributed to the SICAR by an Investor by way of subscription for Shares pursuant to such Investor's Subscription Agreement in one or several tranches as requested by the General Partner, up to the maximum amount specified in the relevant Subscription Agreement;
- "CSSF" means Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Luxembourg supervisory authority of the financial sector;
- "Custodian" means the custodian of the SICAR, or any successor custodian thereto;
- "Default Interest" means the interest payable by a Defaulting Shareholder as set out in Article 13 hereof;
- "Default Redemption Price" means the redemption price for a Defaulting Investor as set out in Article 13 hereof;
- "Defaulted Shares" means the Shares owned by a Defaulting Investor as set out in Article 13 hereof;
- "Defaulting Shareholder" means a defaulting shareholder as set out in Article 13 hereof;
- "Drawdown(s)" means a Commitment which shall be callable pursuant to a Drawdown Notice by the General Partner on an "as needed" basis in order to fund Investments and pay expenses of the SICAR;
- "Drawdown Notice" means a written notice delivered by the General Partner to the Investor(s) which determines the amount and date of a Drawdown;
- "ERISA" means the US Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended;
- "EUR", "Euro" or "€" means the currency of the member states of the European Union (the EU) that have adopted the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Community (signed in Rome 1957) as amended by the Treaty on European Union (signed in Maastricht on February 7, 1992);
- "First Market Closing" means the first closing of the SICAR post-authorisation as a SICAR, and as set out in the PPM of the newly-formed SICAR;
- "Final Closing Date" means the date on which the SICAR ceases to accept Commitments, but in no case later than 12 (twelve) months from the First Market Closing, subject to a six-month extension as set out in the PPM;
- "Founder Partner" means EARLYBIRD DIGITAL EAST S.C.S, a limited partnership organised under the laws of Luxembourg, and any associates, family members or trusts established for the benefit of such person that hold A Shares;
- "General Partner" means the general partner of the SICAR or any successor thereto, acting as general partner (associé commandité) of the SICAR, holding the Management Share and being severally and jointly liable with the SICAR;
- "Investment(s)" means any investment made by the SICAR in risk capital in compliance with article 1 of the SICAR Law, CSSF circular 06/241 and any other relevant circulars of the CSSF, including without limitation (i) any add-on investment, (ii) the refinancing of any one or more of such investments and (iii) any such investment made through a joint venture with a third party;
- "Investment Advisor" means EARLYBIRD EDEF Advisory Partners S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg;
- "Investment Period" means the period starting on the First Market Closing and ending on the Final Closing Date during which Shares shall be offered for subscription to potential investors;
- "Investor(s)" means any Well-Informed Investor who has made a Commitment to subscribe or who has (have) subscribed for Shares;
- "Investment Company Act" means the US Investment Company Act of 1940;
- "Limited Partner(s)" means a holder of A Shares or B Shares, or any other Share Class to be created, in the SICAR;
- "Management Fee" means the remuneration to be received by the General Partner for its management services provided to the SICAR, as defined more precisely in the Private Placement Memorandum;
- "Management Share" means the unlimited Share in the SICAR subscribed for by the General Partner;
- "NAV" or "Net Asset Value" means the net asset value of the SICAR, respectively of one Share Class or per Share;
- "Private Placement Memorandum" or "PPM" means the private placement memorandum relating to the newly-formed SICAR, setting out details about the SICAR and its Investments;
- "Registrar and Transfer Agent" means the registrar and transfer agent of the SICAR, or any successor registrar and transfer agent thereto;
- "Share(s)" means any Share(s) issued by the SICAR from time to time, except for the Management Share;

"Shareholder(s)" means a Person that holds one or more Shares in the SICAR;

"Share Class" means a class of Shares, such as Class A Shares or Class B Shares;

"SICAR Law" means the Luxembourg law of 15 June, 2004 relating to the investment company in risk capital (SICAR), as amended;

"Subscription Agreement" means an agreement which includes the relevant Investor's Commitment to the SICAR as well as the subscription terms and conditions and which operates adherence to the SICAR;

"Subsequent Investor(s)" means any Investor admitted after the First Market Closing, but on or before the Final Closing Date;

"Total Commitments" means the aggregate amount of all Commitments to the SICAR;

"Undrawn Commitments" means, in relation to a Shareholder, the part of the Commitment which remains available for drawdown being the amount of the relevant Shareholder's Commitment minus the amount of the relevant Shareholder's Capital Contributions;

"USD" means United States Dollars;

"Valuation Date" means the valuation date as set out in Article 14 hereof;

"VAT" means value added tax; and

"Well-Informed Investor" means an investor as defined in article 2 of the SICAR Law, who shall be any institutional investor, professional investor or any other investor who meets the following conditions:

(a) he has confirmed in writing that he adheres to the status of well-informed investor; and

(b) he either:

(i) invests or commits to invest a minimum of €125,000 (one hundred and twenty-five thousand euro) in the SICAR;

or

(ii) has obtained an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC, or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying that it has the appropriate expertise, experience and knowledge to adequately understand and appraise an investment in the SICAR.

This restriction does not apply to the General Partner.

Art. 2. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) (the "SICAR") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the 1915 Law, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The SICAR will act as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque- SICAR) and will so be registered under the law of June 15, 2004 (the "SICAR Law"). Upon authorization, the SICAR status may only be abandoned by the SICAR with the prior approval of the CSSF and the unanimous consent of the Shareholders.

The SICAR exists under the name of "Earlybird Digital East Fund 2012 SCA SICAR".

Art. 3. Registered Office. The SICAR has its registered office in the City of Luxembourg. The General Partner is authorised to change the address of the SICAR's registered office inside the municipality of the SICAR's registered office. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

In the event that in the view of the General Partner, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the SICAR at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the SICAR, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a partnership governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 4. Corporate Object. The main objective of the SICAR is to invest in equity, equity-related and similar securities or instruments, including debt or other securities or instruments with equity-like returns or an equity component. The Investments shall qualify as investments in risk capital in compliance with article 1 of the SICAR Law, CSSF circular 06/241 and any other relevant circulars of the CSSF.

The SICAR will principally invest in technology companies primarily operating at the time of initial investment in Turkey, Poland, Hungary, Slovakia, Romania, Bulgaria, the Ukraine, the former Yugoslav Republics, the Southern and Eastern Mediterranean (Jordan, Egypt, Tunisia, Morocco) or the Baltic.

Art. 5. Duration. The SICAR is formed for a period of 10 years, subject to an extension of up to two additional one-year periods by the General Partner (with the approval of Investors representing 75% of Total Commitments to the SICAR).

Chapter II. Share capital, Shares, Commitments, Default, Valuation

Art. 6. Share Capital. The SICAR's share capital shall be variable and at all times equal to its NAV, as determined in accordance with Article 14 hereafter.

The minimum capital of the SICAR, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the SICAR was authorised as a "société d'investissement en capital à risque" or "SICAR" under the SICAR Law, shall be one million euro (EUR 1,000,000).

Art. 7. Shares. Each share is indivisible as far as the SICAR is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the SICAR by a common representative, whether appointed amongst them or a third party. The SICAR has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

All the shares will be issued and remain in registered form. The inscription of the Shareholder's name in the register of registered shares evidences its right of ownership of such registered shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the General Partner and shall be signed by the General Partner. The costs relating to the issue of such certificates shall be borne by the shareholder having requested such certificate.

A register of shares will be kept at the registered office of the SICAR, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Each shareholder will notify to the SICAR by registered letter any change of address. The SICAR will be entitled to rely on the last address so communicated.

Art. 8. Payment of Shares. Shares shall be fully paid-up at the time of issuance.

Art. 9. Issuance of Shares. The General Partner shall have broad discretion over the issuance of shares of the SICAR. The terms of the PPM of the newly-formed SICAR shall govern as follows:

Shares of the SICAR will be issued by the General Partner or its appointed agent on behalf of the SICAR, provided that, in relation to B shares, the General Partner has drawn down Commitments and payment for those shares has been received by the Administrative Agent.

Shares will be issued in registered form and fully paid-up. No fractions of shares will be issued. Each Shareholder may only subscribe for a certain number of shares to be determined by the General Partner.

The shares may only be subscribed for by Well-Informed Investors.

Art. 10. Transfer. Shareholders other than the General Partner cannot sell, assign, transfer or pledge their Shares in the SICAR without the prior written consent of the General Partner.

No sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (including the granting of any participation or any swap or derivative transaction or other synthetic instrument replicating the substantial economic characteristics of such a transfer) ("Transfer") of all or any part of any Commitments and B Shares in the SICAR, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an Affiliate or by operation of law), to any person (such person being a "Substitute Investor") shall (except as otherwise provided in these Articles) shall be valid or effective except without the prior written consent of the General Partner, which consent may not be unreasonably withheld, and where none of the following apply:

(a) such Transfer would result in a violation of applicable law, including United States Federal or State securities laws, or any term or condition of these Articles;

(b) as a result of such Transfer, the SICAR would be required to register as an investment company under the Investment Company Act;

(c) such Transfer would result in material adverse tax consequences to the Shareholders;

(d) such Transfer would result in the assets of the SICAR, if any, being treated as "plan assets" under ERISA;

(e) such Transfer would require such participation in the SICAR to be subdivided for purposes of resale into units smaller than a unit costing, by reference to its initial offering price, less than the Euro equivalent for the time being of US \$100,000;

(f) such Transfer would result in the SICAR ceasing to be an S.C.A. under Luxembourg law;

(g) such Transfer would constitute a transaction effected through an "established securities market" within the meaning of the United States Treasury Regulations promulgated under section 7704 of the Code or otherwise would cause the SICAR to be a "publicly traded partnership" within the meaning of section 7704 of the Code, or would cause there to be more than 100 Shareholders (as determined under the Treasury Regulations promulgated under section 7704 of the Code). For purposes of determining the number of Shareholders under this provision, a person (a "beneficial owner") owning an interest in a partnership, grantor trust or S corporation for United States Federal income tax purposes (a "flow-through entity") that owns directly, or through other flow-through entities, an Interest, is treated as a Shareholder if (a) substantially all of the value of the beneficial owner's interest in the flow-through entity is attributable to the flow-through entity's direct or indirect interest in the SICAR and (b) a principal purpose in using the tiered arrangement is to permit the SICAR to have not more than 100 Shareholders; or

(h) the proposed transferee is not a "Well-Informed Investor" as defined in the PPM.

The General Partner shall not sell, assign, transfer, exchange, pledge, encumber or otherwise dispose of all or any part of its Managing Share, other than to an Affiliate of the General Partner (whereupon in the case of an assignment or transfer, such Affiliate shall become the general partner in place of the transferor), or voluntarily withdraw as unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité) of the SICAR, without the approval of the Shareholders holding more than 75% of the Total Commitments and a resolution of the Shareholders passed in compliance with applicable laws.

Art. 11. Redemption. The SICAR is a closed-ended investment company. Consequently, Shares in the SICAR shall not be redeemable at the initiative of any Shareholder.

In the event an investor ceases to be a Well-Informed Investor under the SICAR Law, the General Partner shall be entitled to compulsorily redeem the Shares of such investor at a price determined by the General Partner.

However, the SICAR may acquire its own shares. The acquisition of its own shares will be in compliance with the law. Acquired own shares will be automatically cancelled.

Art. 12. Commitments. Each prospective Investor shall execute a subscription agreement, containing, inter alia, the Commitment of the prospective Investor to subscribe for B Shares (a "Subscription Agreement") which upon acceptance will be countersigned by the General Partner.

During the Investment Period, the General Partner is thus authorised to accept additional Commitments from Investors to subscribe for additional B Shares. Existing Shareholders may be permitted at the discretion of the General Partner to increase the amount of their Commitments at any time until the Final Closing Date provided that they each sign and deliver to the General Partner an amended Subscription Agreement reflecting such increase of their Commitment, and such Shareholders shall be treated as though they were Subsequent Investors in respect of and to the extent of the increased amount of their Commitments.

Each Shareholder shall be required to pay Capital Contributions to the SICAR up to the amount of its Commitment. Commitments will be drawn down by the General Partner as needed to fund Investments or payments of expenses or other liabilities, with not less than 10 Business Days' prior written notice.

Each drawdown notice will set out the required Capital Contribution, the date on which such call is payable, the bank account to which such payment is to be made and other terms and conditions such as, subject to confidentiality requirements, the summary details of any proposed Investment.

Drawdowns for Investments which did not proceed to completion may be returned to the Shareholders provided that the amount so distributed will be in partial repayment of the Capital Contributions and will increase the Undrawn Commitments and thereby be available for drawdown again.

Art. 13. Default. If a Shareholder fails to meet the drawdown amounts due on the relevant payment date, it may be subject to the following consequences:

(a) interest will accrue on the unpaid amount at a Default Interest rate of EURIBOR plus 6%; and

(b) if within 30 Business Days following a formal notice served by the General Partner by registered or electronic mail, the relevant Shareholder has not paid the full amounts due (including the Default Interest due), this Shareholder shall become a defaulting Shareholder (the "Defaulting Shareholder") and all the Shares registered in the Defaulting Shareholder's name shall become "Defaulted Shares". Defaulted Shares shall have their voting rights suspended and shall not carry any right to distributions, as long as the outstanding payment set out above has not been effected.

Defaulted Shares may be subject at the discretion of the General Partner to the one of the two following alternative procedures:

(a) a compulsory redemption at a "Default Redemption Price" that will be equal to the subscription price paid at the time by the redeeming Defaulting Shareholder less Default Interest accrued on the unpaid part of the Commitment as well as administration and miscellaneous costs and expenses borne by the SICAR in respect of such default; or

(b) a sale to a purchaser determined by the sole discretion of the General Partner at the Default Redemption Price.

Art. 14. Valuation. The "Net Asset Value" of the SICAR is equal to the fair value of the total assets of the SICAR less the value of the total liabilities of the SICAR including accounting profits adjusted for items that do not contribute to fair value (such as derivative accounting, post balance sheet events, or deferred amounts that will not materialise) as well as any other adjustments necessary to determine the Net Asset Value in accordance with Luxembourg GAAP.

The General Partner will ensure the Net Asset Value is calculated as of 31 December, 31 March, 30 June and 30 September each year and as at any other times as may be appropriate (each such date being a "Valuation Date").

The Net Asset Value per Share on any Valuation Date equals the total Net Asset Value of the SICAR divided by the total number of Shares on that Valuation Date.

All valuations shall be made on the basis of the fair value. Such value shall be determined as follows:

(a) units, shares, stocks or equity shares will be valued in accordance with valuation principles consistent with the International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines (the "IPEV Guidelines") as amended from time to time, supported by, amongst others, the European Venture Capital Association ("EVCA"), provided that if the EVCA on any future date does not recommend the use of the IPEV Guidelines, the valuation shall be determined following such

alterative guidelines as the EVCA shall then approve from time to time and provided further that when evaluating any assets which are held subject to any restriction on transfer or sales, such assets shall be valued at a reasonable discount;

(b) the value of assets denominated in a currency other than the Euro shall be determined by taking into account the rate of exchange prevailing at the time of the determination of the Net Asset Value; and

(c) liquid assets comprising cash, treasury bonds and regularly traded money market instruments will be valued at their market value with interest accrued.

Chapter III. Management, Representation, Investor committee, Supervision

Art. 15. Management. The SICAR is managed by Earlybird Luxembourg EDEF Management SA (short form "Earlybird Digital East"), a company limited by shares and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall be liable to the extent of their Commitments made to the SICAR.

The General Partner is vested with the broadest powers to act on behalf of the SICAR and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the SICAR's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the General Partner.

The General Partner may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the SICAR and the representation of the SICAR for such daily management and affairs to any member or members of the General Partner or to any other person, who need not be a Director of the General Partner or a Shareholder of the SICAR, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the General Partner shall determine.

The General Partner may also appoint Investment Advisors considered beneficial for the operation and management of the SICAR.

Art. 16. Representation. The SICAR will be bound towards third parties by the signature(s) of the duly authorised representative(s) of the General Partner, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the board of directors of the General Partner has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 17. Investor Committee. The General Partner will assemble an Investor Committee of between three and five investors. Each of the cornerstone investors and the General Partner will appoint one member. Up to two additional Investor Committee members may be appointed at the General Partner's discretion, as nominated by the two largest Shareholders of the SICAR (those that represent at least 10% of total Commitments). Any member of the Investor Committee shall immediately cease to be such a member if the Investor who they represent:

(a) becomes a Defaulting Shareholder;

(b) transfers its Commitment in whole or in part (other than to an Affiliated or if otherwise agreed by the General Partner;

(c) withdraws from the SICAR; or

(d) is an Excused Investor in relation to two or more Investments, in aggregate, unless otherwise agreed by the General Partner.

The members of the Investor Committee shall be invited by the General Partner to meet at least four times per year as the General Partner may determine provided that the Investor Committee may itself convene further meetings.

The functions of the Investor Committee are of a consultative nature. The members of the Investor Committee shall not take part in the management of the SICAR's business. For the avoidance of doubt, no member of the Investor Committee shall owe any fiduciary duty to the SICAR by reason of such membership.

Unless a higher majority is required pursuant to these Articles, resolutions shall be taken by the Investor Committee with a 2/3 majority of all voting members and each voting member has one vote. The resolutions shall be taken either at a meeting or, where no meeting is held or in the case of those voting members who decline to attend a meeting, by the voting members communicating to the General Partner their vote. Minutes shall be taken of meetings of the Investor Committee and circulated to each member of the Investor Committee.

Proposed amendments to the SICAR's investment policy require a shareholder resolution taken with the same quorum and majority requirements as set out in Article 29 below.

The members of the Investor Committee shall be reimbursed by the SICAR for reasonable expenses incurred while acting in that capacity but shall not be entitled to any further compensation.

Art. 18. Indemnification. The SICAR shall indemnify and hold harmless the General Partner, the Founder Partners, the Investment Adviser, and any Affiliate of either of them (including any officer, director, shareholder, agent, member, adviser, consultant, partner or employee of the General Partner, the Founder Partners, the Investment Adviser, any Affiliate of either of them, or a nominated director or any duly appointed member of the Investor Committee) against any and all liabilities, actions, proceedings, claims, costs, demands, damages and expenses (including legal fees) incurred or threatened arising out of or in connection with or relating to or resulting from the Indemnified Person being or having acted as a general partner or manager in respect of the SICAR or arising in respect of or in connection with any matter or other circumstance relating to or resulting from the exercise of its powers as a general partner or manager or from the provision of services to or in respect of the SICAR or under or pursuant to any management agreement or other agreement relating

to the SICAR or in respect of services as a nominated director or member of the Investor Committee or which otherwise arise in relation to the operation, business or activities of the SICAR provided however that any Indemnified Person shall not be so indemnified with respect to any matter resulting from their fraud, wilful misconduct, bad faith or reckless disregard for their obligations and duties in relation to the SICAR or, save in the case of Indemnified Individuals, their gross negligence (provided that such gross negligence has had a material adverse economic effect on the Shareholders or the SICAR), provided that no Indemnified Persons shall be indemnified in respect of any matter for which such person may not, under mandatory Luxembourg law, be indemnified.

Art. 19. Conflict of Interests. The General Partner, the Investment Adviser and their respective Affiliates (other than any funds managed by them), directors, officers, employees, partners, shareholders and members (the "Management Associates") and/or the Management Associates' spouses, children or parents shall not be permitted to co-invest in any Investments (for the avoidance of doubt, other than indirectly through the SICAR).

In the event that the SICAR is presented with an investment or disposal proposal involving a company owned (in whole or in part) by any Management Associates or their spouses, children or parents or any investment funds managed, advised or sponsored by Management Associates, the General Partner will fully disclose and refer this potential conflict of interest as well as any other potential conflict of interest to the Investor Committee. The Investor Committee must approve any such proposal referred to it before the relevant investment or transaction is made. In the event the Investor Committee approves any such proposal, the General Partner shall notify all investors in writing of the impending investment or transaction.

Art. 20. Removal of the General Partner. Discretionary Removal

Subject to the approval of the general meeting of the Shareholders as set out below and to the applicable law, Investors may remove the General Partner in their discretion. The General Partner shall, prior to the general meeting of the Shareholders approving the General Partner's removal as set out below, have the right to organise and hold a forum within two weeks from the date of receipt of the notice of its intended removal to address any issues raised in the notice of such removal with all Investors and/or to send its statement addressing such issues raised to all Investors.

In the event that the General Partner shall be removed after the procedure described above, a general meeting of the Shareholders shall be held to approve the removal. Such general meeting of the Shareholders shall, at first call, meet a quorum requirement of 50% of the total Shares issued. Should such quorum requirement not have been met at the first meeting, no quorum will be required at a reconvened meeting having the same agenda as the first meeting. Decisions at both meetings will require a majority of two thirds of the votes cast and the approval of Investors holding 75% of Total Commitments.

In the event that the General Partner is removed, the General Partner shall be entitled to compensation for such termination in an amount equal to two times the Management Fee paid to the General Partner for the year prior to its removal. The Founder Partner's entitlement to Carried Interest shall be reduced to the Carried Interest attributable to all Investments made up until the point the General Partner was removed, calculated as if the Carried Interest would be structured "deal-by-deal" as of the inception of the Fund.

The General Partner shall be required to transfer its Management Share to a new managing general partner (if any) at a price equal to US\$ 1,000. The distribution rights attached to the A Shares held by the Founder Partner shall be revised to reflect the above accordingly.

Removal for cause

Subject to the approval of the general meeting of the Shareholders as set out below, the General Partner may be removed by Investors as a result of the General Partner's fraud, gross negligence, wilful misconduct, bad faith or reckless disregard of its obligations and duties.

The General Partner shall, prior to the general meeting of the Shareholders approving the General Partner's removal as set out below, have the right to organise and hold a forum within two weeks from the date of receipt of the notice of the intended removal for cause to address the issues raised in the notice of such removal with all Investors and/or to send its statement addressing the issues raised to all Investors. Should thereafter Investors holding more than 50% of Total Commitments remain of the intention to remove the General Partner, the General Partner shall be entitled to submit the alleged grounds for its removal to an independent arbitral tribunal provided that the provisions set out in the paragraph on "Governing Law and Jurisdiction" shall apply accordingly. A removal of the General Partner pursuant to this paragraph shall only be permissible if the arbitral tribunal finds that the General Partner has committed acts constituting fraud, gross negligence, wilful misconduct, bad faith and / or reckless disregard of its obligations and duties. The right of the General Partner to submit the grounds for proposed removal to an arbitral tribunal shall be without prejudice to the right of the General Partner to seek damages arising from a unjustified application for a removal pursuant to the provisions of this paragraph (including, for the avoidance of doubt, any reputational damages).

In the event that the General Partner shall be removed in accordance with the above, a general meeting of the Shareholders shall be held to approve the removal. Such general meeting of the Shareholders shall, at first call, meet a quorum requirement of 50% of the total Shares issued. Should such quorum requirement not have been met at the first meeting, no quorum will be required at a reconvened meeting having the same agenda as the first meeting. Decisions at both

meetings will require a majority of two thirds of the votes cast and, for the avoidance of doubt, the approval by Investors holding more than 50% of Total Commitments in accordance with the above.

The General Partner shall not be entitled to any compensation for such termination. The General Partner shall be required to transfer its Management Share to a new general partner (if any) at a price equal to US\$ 1,000. The Founder Partner shall be required to transfer its A Shares to a new general partner (if any) or to another person, as instructed by a new general partner (if any), for a consideration of US\$ 1,000 per A Share.

Art. 21. Audit. The business of the Company and its financial situation, including more particularly its books and accounts, shall be supervised by a statutory auditor (réviseur d'entreprise agréé) appointed in accordance with the applicable law.

Chapter IV. Meetings of shareholders, Voting & Powers

Art. 22. Meetings. The annual general meeting shall be held on the last Thursday in the month of June each year, at 3pm Luxembourg time. If such day is not a business day, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The first Shareholders' meeting shall be held in 2013.

The General Partner shall convene Shareholders' meetings not less than 30 calendar days' prior written notice, offering the opportunity to review and discuss the affairs of the SICAR. Any Shareholders whose Commitments in aggregate represent 10% or more of the Total Commitments may, by notice in writing together with an agenda, require the General Partner to call a Shareholders' meeting within 45 business days, unless a proposed resolution on such agenda is the removal of the General Partner as the managing general partner of the SICAR, in which case the General Partner shall convene a Shareholder's meeting on not less than 10 Business Days, but no more than 15 Business Days, from the date upon which the General Partner receives the applicable notice.

A representative appointed by the General Partner shall preside as non-voting chairman of every Shareholders' meeting or if such appointee is not present or is unwilling to act the Investors shall be entitled to appoint (in advance or in the course of the relevant meeting) any member present or represented to be chairman of the meeting by simple majority of the votes cast.

Other meetings will be held in accordance with the law and as often as the General Partner considers necessary to consider issues which are required to be decided by the Shareholders.

The General Partner shall, except for its own removal as set out in Article 20, hold a veto right against all decisions of the general meeting which affect the rights of the SICAR towards third parties and which amend the Articles.

Art. 23. Voting and Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the SICAR represents the entire body of shareholders.

The general meeting of Shareholders shall have the powers vested to it by law and by these Articles.

Shareholder resolutions are passed with a 2/3 vote unless otherwise provided for, with each Share having one vote.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 24. Financial Year. The SICAR's financial year shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

The accounts of the SICAR shall be stated in US\$.

In addition to the General Partner furnishing to each of the Shareholders such reports and accounts as are required, and within the time periods stipulated, by law at the latest, Investors will receive:

- (a) annual audited accounts dispatched no later than 120 days following each Accounting Period; and
- (b) quarterly reports despatched within 60 days of the end of each quarter (other than the quarter end which coincides with the end of the Accounting Period in which case such reports shall be sent out with the annual accounts) comprising:
 - (i) details of the Investments purchased and of Investments sold and otherwise disposed of during the relevant period; and
 - (ii) a statement of the Investments and other property and assets of the SICAR together with a brief commentary on the progress of Investments; and
 - (iii) the General Partner's unaudited valuation of each Investment and a portfolio valuation as at the end of such quarter.

The operations of the SICAR and its financial situation including particularly its books shall be supervised by one authorized auditor (réviseur d'entreprises agréé), who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourableness and professional experience, who shall carry out the duties prescribed by law and these Articles, and who will be remunerated by the SICAR. This shall include, in particular, such auditor reviewing the accounting data related in the annual report of the SICAR.

Art. 25. Allocation of Profits. Distributions will, after satisfying any expenses and liabilities of the SICAR, be made in the following order of priority:

- (1) 100% to the Shareholders on their B Shares in proportion to their respective Commitments until each Shareholder has received distributions equal to its Capital Contributions;

(2) 100% to the Shareholders on their B Shares in proportion to their respective Commitments, until each Shareholder has received distributions equal to the Preferred Return;

(3) 100% to the Founder Partners on their A Shares until they have received additional distributions equal in the aggregate to 20% of all distributions made by the SICAR in excess of the Shareholders' aggregate Commitments; and

(4) 80% to all Shareholders on their B Shares in proportion to their respective Commitments and 20% to the Founder Partners on their A Shares (the distributions on the A Shares pursuant to (3) and (4) being the "Carried Interest").

Cash distributions will be made in US\$. No distributions will be made unless there is sufficient cash available, or if the capital of the SICAR would as a consequence of the distribution fall below the legal minimum of the US\$ equivalent of € 1,000,000 (as required by the SICAR Law) or if the General Partner believes, in good faith, that the distribution would put the SICAR in a position where it is unable to meet any future obligations or contingencies.

Art. 26. Interim Dividends. The General Partner is authorised to pay out interim dividends in compliance with the law.

Chapter VI. General provisions

Art. 27. Indemnification. The SICAR shall indemnify any director of the General Partner and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director of the General Partner, or, at the request of the SICAR, of any other company of which the SICAR is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he shall be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the SICAR has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 28. Custodian. Once authorised as a SICAR, the SICAR will enter into a custodian agreement with an institution (the "Custodian") which shall satisfy the requirements of the SICAR Law. The SICAR's assets will be deposited with the Custodian and/or its designated agents chosen in good faith by the Custodian.

In the event that the custodian agreement is terminated:

(a) the General Partner acting on behalf of the SICAR will use its best endeavours to appoint within two (2) months a new Custodian who will assume the responsibilities, duties and obligations of the Custodian;

(b) the Custodian is under an obligation to deliver to the succeeding custodian (or procure such delivery), in bearer form or duly endorsed form for transfer, at the expense of the SICAR, all securities and all monies or other assets of the SICAR held by the Custodian pursuant to the SICAR Law and the custodian agreement and all certified copies and other documents related thereto in the Custodian's possession which are valid and in force at the date of termination; and

(c) the Custodian is under an obligation to deliver to and, where appropriate, cause that vesting in the SICAR, at the expense of the SICAR, all documents and assets relating to the affairs of or belonging to the SICAR that are in the possession or control of the Custodian of the SICAR.

The Custodian will carry out the usual duties regarding custody of assets, cash and securities deposits, without any restriction.

Art. 29. Amendment. Amendments to the Articles and the principal terms of the SICAR may be made from time to time.

Any such amendment shall be decided by the general meeting of the Shareholders which at first call shall meet a quorum of 50% of the total Shares issued. Should such quorum requirement not have been met at the first meeting, no quorum requirement will be required at a reconvened meeting having the same agenda as the first meeting.

Decisions at both meetings will require (i) a majority of two thirds of the votes cast, (ii) the consent of Shareholders representing 75% of Total Commitments and (iii) the consent of the General Partner.

Notwithstanding the above, no amendment may increase any Shareholder's Commitment, change the SICAR's jurisdiction, modify any right to distribution and/or modify the majority requirements for amendments. Any such amendment is subject to the approval of the CSSF and requires the unanimous consent of the Shareholders and of the General Partner.

Art. 30. Confidentiality. The Shareholders shall not, and each Shareholder shall use all reasonable endeavours to procure that every person connected with or associated with such Shareholder shall not without the prior written consent of the General Partner, disclose to any person, firm or corporation or use to the detriment of the SICAR or any of the Shareholders (other than in connection with claims against such parties in respect of any breach of their obligations and duties) any confidential information which may have come to its or their knowledge concerning the affairs of the SICAR or Investments or proposed investments, provided however that in respect of each Shareholder the foregoing restriction on disclosure shall not apply to information which:

(a) is possessed by such Shareholder prior to the receipt thereof from the General Partner; or

(b) becomes known to the public other than as a result of a breach of such obligations by such Shareholder; or

(c) the General Partner (acting reasonably) believes it is necessary to disclose to enable the SICAR to make any particular Investment.

Each Shareholder acknowledges that:

(a) unless otherwise stated all information provided to them by the General Partner relating to the affairs of the SICAR, General Partner, Investment Advisor, Founder Partner, any Affiliate of either of them or any Investment is confidential and the release of such information may be detrimental to the affairs or business of the SICAR, General Partner, Investment Advisor, Founder Partner, any Affiliate of either of them or Investment; and

(b) unless otherwise stated all information provided to them by the General Partner in relation to any Investment is commercially sensitive information and the release of such information may be detrimental to the affairs or business of the SICAR, General Partner, Investment Advisor, Founder Partner, any Affiliate of either of them or any Investment and may prejudice the commercial interests of the beforementioned persons.

Notwithstanding the above, a Shareholder shall be entitled to disclose confidential information received by it concerning the business or affairs of the SICAR, subject to any applicable laws and regulations:

(a) to its Affiliates, employees and directors;

(b) to its bona fide professional advisers, auditors, insurers and ratings agencies;

(c) if the Shareholder is a fund of funds (or equivalent), to such Shareholders' investors and bona fide prospective investors;

(d) if specifically required to do so by law (and there is no relevant exemption which is applicable) or by a court of law or by the regulations of any relevant stock exchange or any regulatory authority to which any of the Shareholders or any such person connected or associated with a Shareholder is subject;

(e) to any governmental, regulatory or tax authorities to which such Shareholder is required to report and in particular a Shareholder (and any employee, representative, or other agent of a Shareholder) may disclose to any and all persons, without limitation of any kind, where disclosure consists of the tax treatment and tax structure of the SICAR and all related materials (including opinions or other tax analyses) that are provided by the General Partner to the Shareholder relating to such tax treatment and tax structure; or

(f) if otherwise agreed with the General Partner,

provided that in the case of (a), (b) and (c) above such disclosure shall only be allowed if the recipient is bound by an equivalent obligation of confidentiality in respect of such information and has given an undertaking not to make any further disclosures of such information, and the Shareholder shall remain liable for the actions of such recipients.

Each Shareholder which is subject to any obligation to disclose information received by it or any other information otherwise concerning the business or affairs of the SICAR or any Investments shall immediately notify the General Partner as soon as it becomes aware of any request from any third party (other than its own shareholders, investors, advisers, auditors or any governmental, regulatory or tax authorities to which such Shareholder is required to report) for such information to be provided or disclosed by such Shareholder to such third party (a "Disclosure Request") and each Shareholder warrants to the General Partner that it will use all reasonable endeavours to seek to defend such Disclosure Request at all times in accordance with the provisions of the relevant public disclosure laws, statutes, statutory instruments, regulations or policies.

If a Shareholder discloses any information concerning the valuation of such Shareholder's interest in the SICAR or any performance data regarding the SICAR, it will include in such disclosure a statement to the effect that such data does not necessarily reflect the current or expected future performance of the SICAR and should not be used to compare returns of the SICAR against returns of other private equity funds, and that disclosure has not in any way been sanctioned by the General Partner.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation of the SICAR

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The SICAR shall dissolve upon the occurrence of any of the following events:

(a) dissolution of the General Partner. In such case, any Shareholder can take the necessary steps to have a liquidator appointed for the SICAR by the general meeting of Shareholders, subject to the approval by the CSSF;

(b) commencement of insolvency proceedings over the assets of the General Partner or rejection of a petition to commence such proceedings for lack of assets,

(c) removal of the General Partner from the SICAR, or

(d) by a resolution of the meeting of Shareholders in accordance with the quorum and majority requirements of the 1915 Law;

provided that the SICAR shall not terminate if, within 120 calendar days after such an event, Investors holding more than 50% of Total Commitments elect to continue the business of the SICAR and to appoint a successor general partner. For the avoidance of doubt the SICAR shall at all times have a General Partner.

Upon the dissolution and liquidation of the SICAR, the General Partner (or any other liquidator appointed in accordance with the Articles) will use its best efforts to dispose of all of the SICAR's remaining assets.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named, subject to the approval of the CSSF, by the meeting of Shareholders pursuant to the SICAR Law. The Shareholders will also determine the remuneration and the powers, subject to the SICAR Law, of the liquidators.

At the end of the liquidation and redemption process of the SICAR, any amounts that have not been claimed by the Shareholders will be paid into the Caisse de consignation, which keep them available for the benefit of the relevant Shareholders during the duration provided for by law.

Chapter VIII. Applicable law

Art. 32. Applicable Law. The rights, obligations and relationships of the Shareholders will be governed by the laws of Luxembourg. Luxembourg courts shall have exclusive jurisdiction to settle any claims, actions or disputes arising in connection with or relating to the SICAR, these Articles or the acquisition of Shares in the SICAR.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known by the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed, no partner expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt mars.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Earlybird Digital East Fund 2012 S.C.A., société en commandite par actions établie à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.906, constituée par un acte du notaire soussigné daté du 27 juin 2012 (la "Société") et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 1944 du 4 août 2012 et dont les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société ("Assemblée") élit en tant que président de l'assemblée, M. Tobias SEIDL, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président a nommé en tant que secrétaire et l'Assemblée a élu en tant que scrutateur Monsieur Florian GERMAIN, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Ces nomination ayant été effectuées, le président a déclaré que:

I. les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les trente-deux (32) actions divisées en une (1) Action de Commandité et trente et une (31) actions de catégorie B, sans valeur nominale représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du remplacement de l'associé gérant commandité.

2. Refonte complète des statuts de la Société.

3. Divers.

Après délibération attentive, la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décident à l'unanimité d'approuver le remplacement de l'associé gérant commandité Earlybird Luxembourg Management S.A. par Earlybird Luxembourg EDEF Management S.A. suite au transfert d'une (1) action du commandité et d'une (1) Action de classe B dans la Société le 20 mars 2013, lequel transfert est par les présentes dûment approuvé et ratifié par les associés et la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de refondre complètement les Statuts de la Société.

Suite à cette décision, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que les nouveaux Statuts de la Société sont adoptés et ils auront désormais la teneur suivante (les "Nouveaux Statuts"):

Chapitre I^{er}. Définitions, Forme juridique, Raison sociale, Siège social, Objet et Durée

Art. 1^{er}. Définitions. Sauf définition contraire ou interprétation contraire imposée par le contexte, les mots et expressions débutant par une majuscule sont employés dans le sens tel qu'indiqué dans le Mémorandum de placement privé ou ci-après:

«Loi de 1915» désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«Action(s) de classe A» désigne la ou les Actions appartenant à la catégorie A d'actions;

«Période comptable» désigne la période comptable telle que définie à l'Article 24 des présents Statuts;

«Agent administratif» désigne l'entité United International Management S.A.;

«Filiale» désigne, en lien avec une entreprise («E»), une entreprise mère de E, une succursale de E, une succursale d'une entreprise mère de E ou une entreprise mère d'une succursale de E OU en lien avec toute entité juridique («J»), une société de portefeuille de J, une succursale de J, une succursale d'une société de portefeuille de J ou une société de portefeuille d'une succursale de J, étant entendu toutefois qu'un Investissement ne doit pas être considéré comme une Filiale de l'Associé Commandité en raison uniquement d'un placement par la SICAR dans ledit Investissement.

«Somme des engagements» désigne le total des Engagements de l'ensemble des Investisseurs à un moment donné;

«Statuts» désigne les présents statuts de la SICAR, tels que modifiés;

«Action(s) de classe B» désigne la ou les Actions appartenant à la catégorie B d'actions;

«Jour ouvrable» désigne un jour pendant lequel les banques et autres institutions financières sont ouvertes au Luxembourg, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés;

«Apport(s) de capital» désigne, en lien avec un Actionnaire, la part de l'Engagement dudit Actionnaire qui a été utilisée et versée mais pas remboursée;

«Dividende préférentiel» désigne le dividende préférentiel tel qu'il est déterminé à l'Article 25 des présents Statuts;

«Code» fait référence au Code des impôts américain (US Internal Revenue Code) de 1986;

«Engagement(s)» désigne le montant maximum (libellé en dollars américains) de tout apport à la SICAR effectif ou convenu par voie de souscription aux Actions par un Investisseur conformément à l'Accord de souscription dudit Investisseur en une ou plusieurs tranches, conformément à la demande formulée par l'Associé Commandité, à hauteur du montant maximal indiqué dans Le Contrat de souscription applicable.

«CSSF» désigne la Commission de surveillance du secteur financier, l'autorité luxembourgeoise de surveillance du secteur financier;

«Dépositaire» désigne le dépositaire de la SICAR, ou tout successeur de ce dernier;

«Intérêt moratoire» désigne l'intérêt payable par un Actionnaire défaillant conformément aux modalités exposées à l'Article 13 des présents Statuts;

«Prix de rachat moratoire» désigne le prix de rachat pour un Investisseur défaillant conformément aux modalités exposées à l'Article 13 des présents Statuts;

«Actions en défaut» désigne les Actions détenues par un Investisseur défaillant comme exposé à l'Article 13 des présents Statuts;

«Actionnaire défaillant» désigne un actionnaire défaillant comme exposé à l'Article 13 des présents Statuts;

«Tirage(s)» désigne un Engagement devant être libéré conformément à un Avis de tirage émanant de l'Associé Commandité ou «au besoin» en vue d'effectuer des investissements et de couvrir les dépenses de la SICAR;

«Avis de tirage» désigne un avis écrit émanant de l'Associé Commandité, destiné aux Investisseurs et sur lequel figure le montant et la date d'un Tirage;

«ERISA» fait référence à la Loi américaine relative à la sécurité de la pension de retraite des salariés (US Employee Retirement Income Security Act) de 1974 et ses modifications;

«EUR», «Euro» ou «€» désigne la devise des pays membres de l'Union européenne (UE) ayant adopté la monnaie unique conformément au traité instituant la Communauté européenne (signé à Rome en 1957), et modifié par le traité sur l'Union européenne (signé à Maastricht le 7 février 1992);

«Premier closing de marché» désigne le premier closing postérieur à l'agrément de la SICAR, comme précisé dans le Mémoire de placement privé de la SICAR nouvellement constituée;

«Date de closing final» désigne la date à laquelle la SICAR cesse d'accepter des Engagements, au plus tard douze (12) mois à compter de Premier closing de marché, sous réserve d'un prolongement de six (6) mois comme indiqué dans le Mémoire de placement privé;

«Associé fondateur» désigne EARLYBIRD DIGITAL EAST S.C.S., une société en commandite constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et tous associés, membres de la famille ou trusts établis au bénéfice de ladite personne détenant des Actions de classe A;

«Associé Commandité» désigne l'associé commandité de la SICAR ou l'un de ses successeurs, agissant en qualité d'associé commandité de la SICAR, porteur de l'Action du commandité et tenu conjointement et solidairement responsable de la SICAR;

«Investissement(s)» désigne tout investissement effectué par la SICAR, en ce compris notamment (i) tout investissement complémentaire, (ii) le refinancement d'un ou plusieurs investissements de ce type et (iii) tout investissement de ce type effectué par l'intermédiaire d'une coentreprise avec un tiers.

«Conseiller en investissement» désigne EARLYBIRD EDEF Advisory Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg;

«Période d'investissement» désigne la période débutant au Premier closing de marché et se terminant à la Date de closing final, au cours de laquelle les Actions sont proposées à la souscription aux Investisseurs potentiels;

«Investisseur(s)» désigne tout investisseur averti ayant réalisé un Engagement de souscription ou ayant souscrit des Actions;

«Loi sur les sociétés d'investissement» fait référence à la Loi américaine sur les sociétés d'investissement (US Investment Company Act) de 1940;

«Commanditaire(s)» désigne un détenteur d'Actions de classe A ou B, ou de toute autre Classe d'action créée dans la SICAR;

«Frais de gestion» désigne la compensation financière accordée à l'Associé Commandité pour les services de gestion qu'il fournit envers la SICAR, selon la définition plus précise exposée dans le Mémoire de placement privé;

«Action du commandité» désigne l'Action illimitée dans la SICAR souscrite par l'Associé Commandité;

«VAN» ou «Valeur de l'actif net» désigne la valeur de l'actif net de la SICAR, respectivement d'une Classe d'action ou par Action;

«Mémoire de placement privé» ou «MPP» désigne le mémoire de placement privé lié à la SICAR nouvellement constituée et exposant les modalités de la SICAR et de ses Investissements;

«Agent chargé de la tenue des registres et des transferts» désigne l'agent en charge de la tenue des registres et des transferts de la SICAR, ou tout successeur de ce dernier;

«Action(s)» désigne toute Action émise par la SICAR à tout moment, à l'exception de l'Action du commandité;

«Actionnaire(s)» désigne une personne qui détient une ou plusieurs Actions de la SICAR;

«Action du commandité» désigne l'action souscrite par l'associé commandité;

«Classe d'action» désigne une catégorie d'Actions, telle que les Actions de classe A ou les Actions de classe B;

«Loi relative aux SICAR» désigne la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 concernant les sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR), telle que modifiée;

«Contrat de souscription» désigne un accord qui inclut l'engagement de l'Investisseur concerné envers la SICAR ainsi que les modalités de souscription et qui implique l'adhésion à la SICAR;

«Investisseur(s) ultérieur(s)» désigne tout Investisseur admis après le Premier closing de marché mais avant ou à la Date de closing final;

«Montant total des engagements» désigne le montant total de l'ensemble des Engagements envers la SICAR;

«Engagements inutilisés» désigne, en lien avec un Actionnaire, la part de l'Engagement qui reste disponible pour être prélevée, équivalant au montant de l'Engagement dudit Actionnaire moins le montant des Apports en capital effectués par ce dernier;

«USD» ou «\$» désigne le dollar américain;

«Date d'évaluation» désigne la date d'évaluation telle qu'elle est exposée à l'Article 14 des présents Statuts;

«TVA» désigne la taxe sur la valeur ajoutée; et

«Investisseur(s) averti(s)» désigne l'investisseur tel qu'il est défini à l'Article 2 de la Loi relative aux SICAR, qui doit être un investisseur institutionnel, un investisseur professionnel ou tout autre investisseur qui répond aux conditions suivantes:

a) il a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti; et

b) il:

(i) investit ou s'engage à investir un minimum de EUR 125 000 (cent vingt-cinq mille euros) dans la Société; ou

(ii) a fait l'objet d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2008/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE, ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance appropriées pour comprendre et apprécier de manière adéquate un investissement dans la SICAR.

Ces conditions ne s'appliquent pas à l'Associé commandité.

Art. 2. Forme juridique et Raison sociale. Il est constitué par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société sous la forme juridique d'une société en commandite par actions (la «SICAR») qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la Loi de 1915, par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, et par les présents statuts.

La SICAR agira en qualité de société d'investissement en capital à risque (Sicar) sujette au régime de la loi du 15 juin 2004 (la «Loi relative aux SICAR»). Une fois cet agrément obtenu, le statut de Sicar pourra uniquement être abandonné par la SICAR sous réserve de l'accord préalable de la CSSF et du consentement unanime de l'ensemble des Actionnaires.

La SICAR est constituée sous le nom de «Earlybird Digital East Fund 2012 S.C.A. SICAR».

Art. 3. Siège social. Le siège social de la SICAR est situé dans la ville de Luxembourg. L'Associé Commandité est autorisé à modifier l'adresse du siège social de la SICAR au sein de la municipalité où ledit siège social est situé. Les succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit dans le Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par voie de résolution de l'Associé Commandité.

Dans le cas où l'Associé Commandité se retrouve confronté à des événements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires en cours ou imminent qui perturberaient les activités normales de la SICAR à son siège social ou entraveraient les communications avec ledit siège ou entre ledit siège et les personnes à l'étranger, il peut transférer de manière temporaire le siège social à l'étranger, jusqu'à ce que lesdites circonstances anormales prennent fin. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la SICAR, qui nonobstant le transfert du siège social à l'étranger, demeurera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 4. Objet social. L'objectif principal de la SICAR est d'investir dans des actions ordinaires, dans des titres apparentés à des actions et dans des instruments analogues, en ce compris des titres de créance ou des valeurs mobilières ou instruments dont les rendements sont similaires. Les investissements doivent être qualifiés de placement en capital à risque conformément à l'article 1 de la Loi relative aux SICAR, la circulaire 06/241 de la CSSF et toute autre circulaire de la CSSF en la matière.

La SICAR investira principalement dans des entreprises technologiques en phase d'investissement initiale en Turquie, Pologne, Hongrie, Slovaquie, Roumanie, Bulgarie, Ukraine, en ex- République yougoslave, Jordanie, Egypte, Tunisie, Maroc et dans les Pays baltes.

Art. 5. Durée. La SICAR est constituée pour une période de 10 ans, sous réserve d'une éventuelle prolongation de deux périodes d'un an supplémentaires par l'Associé Commandité (qui devra pour cela obtenir l'approbation des Investisseurs représentant 75% de l'Engagement Total de la SICAR).

Chapitre II. Capital social, Actions, Engagements, Défaillance et Évaluation

Art. 6. Capital social. Le capital social de la SICAR est variable et est à tout moment égal à sa VAN, déterminée conformément l'Article 14 ci-après.

Art. 7. Actions. Chaque action est indivisible à l'égard de la SICAR. Les codétenteurs d'actions doivent être représentés à l'égard de la SICAR par un représentant commun, qu'il soit désigné par eux ou par un tiers. La SICAR se réserve le droit de suspendre l'exercice de tous les droits inhérents à une action en particulier jusqu'à ce que le représentant commun ait été désigné.

Toutes les actions qui seront émises le seront sous forme nominative et le resteront. L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des actions nominatives atteste de son droit de propriété sur lesdites actions nominatives. Des certificats d'actions nominatives peuvent être délivrés au bon vouloir de l'Associé Commandité et devront être signés par ce dernier. Les coûts liés à la délivrance desdits certificats seront à la charge de l'Actionnaire ayant demandé leur obtention.

Un registre des actions sera maintenu au siège social de la SICAR, où il sera disponible afin d'être consulté par n'importe quel Actionnaire. Doivent figurer dans ce registre le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile, le nombre d'actions en sa possession, le montant payé pour chacune des actions et le transfert daté des actions.

Chaque Actionnaire informera la SICAR par lettre recommandée de tout changement d'adresse. La SICAR est en droit de se fonder sur la dernière adresse communiquée.

Art. 8. Paiement des Actions. Les Actions devront être intégralement payées lors de leur émission.

Art. 9. Émission des Actions. L'Associé Commandité jouira d'un grand pouvoir discrétionnaire en ce qui a trait à l'émission des actions de la SICAR. Les termes du MPP de la SICAR nouvellement formée feront foi selon les modalités suivantes:

Les Actions de la SICAR seront émises par l'Associé Commandité ou son mandataire désigné pour le compte de la SICAR, à condition que, par rapport aux Actions de classe B, l'Associé Commandité ait prélevé les Engagements et que le paiement pour ces Actions ait été reçu par le Représentant administratif.

Les actions seront émises sous forme nominative et intégralement libérées. Aucune fraction d'Action ne sera émise. Chaque Investisseur ne peut souscrire qu'un certain nombre d'Actions, qui sera déterminé par l'Associé Commandité.

Les Actions ne peuvent être souscrites que par des Investisseurs avertis.

Art. 10. Transfert. Les Actionnaires autres que l'Associé Commandité ne peuvent vendre, céder, transférer ou nantir leurs Actions dans la SICAR sans le consentement écrit et préalable de l'Associé Commandité.

Aucune vente, cession, transfert, échange, nantissement, charge ou autre disposition (y compris l'accord d'une participation, d'un échange ou d'une transaction dérivée ou de tout autre instrument synthétique répliquant les caractéristiques économiques substantielles d'une cession) («Transfert») ou de tout ou partie des Engagements et des Actions de Classe B de la SICAR, directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, de manière non-exhaustive, à une société affiliée ou par application de la loi), à une personne (cette personne étant un «Investisseur de Substitution») ne saurait (sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts) être valable ou prendre effet sans

le consentement écrit et préalable de l'Associé Commandité, lequel consentement ne sera pas refusé sans motif valable, et si aucun de ce qui suit ne s'applique:

(a) ce Transfert entraînerait une violation de la loi en vigueur, y compris les Lois Fédérales ou Etatsiques américaines en matière de valeurs mobilières ou toute disposition ou condition des présents Statuts;

(b) du fait de ce Transfert, la SICAR serait requise de s'immatriculer en tant que société d'investissement en application de la Loi sur les sociétés d'investissement;

(c) ce Transfert entraînerait des conséquences fiscales négatives substantielles pour les Associés;

(d) ce Transfert aurait pour conséquence que les actifs de la SICAR de Personnes, le cas échéant, soient considérés comme des «actifs du plan», dans le cadre de la réglementation ERISA;

(e) ce Transfert requerrait qu'une participation dans la SICAR soit sous-divisée aux fins de revente en unités d'une taille inférieure à une unité de coût, par référence à son prix d'offre initial, inférieur à l'équivalent actuel en Euro de 100 000 \$US;

(f) ce Transfert aurait pour conséquence que la SICAR cesse d'être une S.C.A. dans le cadre du droit luxembourgeois;

(g) ce Transfert constituerait une transaction effectuée par l'intermédiaire d'un «marché de valeurs mobilières établi» au sens des Règlements du Trésor Américain promulgués dans le cadre de la section 7704 du Code, ou requalifierait autrement la SICAR en «société cotée en bourse» au sens de la section 7704 du Code ou entraînerait qu'il y ait plus que 100 Actionnaires (tel que déterminé en application des Règlements du Trésor promulgués dans le cadre de la section 7704 du Code). Afin de déterminer le nombre d'Actionnaires dans le cadre de la présente disposition, une personne (un «bénéficiaire effectif») titulaire d'une participation dans une société de personnes, une fiducie donatrice ou une société S aux fins fiscales fédérales américaines («entité intermédiaire») qui détient une participation directement ou par le biais d'entités intermédiaires est considérée comme un Actionnaire si (a) la totalité de la valeur de la participation du propriétaire dans l'entité intermédiaire est attribuable à la participation directe ou indirecte de l'entité intermédiaire dans la SICAR et (b) l'objectif principal de recourir à un montage à plusieurs niveaux est de permettre à la SICAR de ne pas avoir plus de 100 Associés; ou

(h) le cessionnaire proposé n'est pas un Investisseur averti tel que défini dans le MPP.

L'Associé Commandité s'engage à ne pas vendre, céder, transférer, échanger, nantir, grever ou autrement disposer de tout ou partie de ses Actions commandités, autrement qu'à une Société affiliée de l'Associé Commandité (dans le cas d'une cession ou d'un transfert, cette Société affiliée deviendra l'associé commandité au lieu du cédant) ou se retirer volontairement en tant qu'associé commandité de la Société, sans l'autorisation des Actionnaires détenant plus de 75 % des Engagements Totaux et une résolution des Actionnaires adoptée conformément aux lois en vigueur.

Art. 11. Rachat. La SICAR est une société de placement fermé. Par conséquent, les Actions de la SICAR ne seront pas rachetables à l'initiative d'un Actionnaire.

Dans le cas où un investisseur cesse d'être Investisseur averti selon la Loi sur les SICAR, l'Associé Commandité devra obligatoirement rembourser les Actions de cet investisseur à un prix déterminé par l'Associé Commandité.

Toutefois, la SICAR peut acquérir ses propres actions. L'acquisition de ses propres actions devra se faire conformément à la loi. Les actions ainsi acquises par la SICAR seront automatiquement annulées.

Art. 12. Engagements. Chaque Investisseur potentiel signera un contrat de souscription contenant inter alia, l'Engagement de l'Investisseur potentiel de souscrire des Actions de classe B (un «Contrat de Souscription»), dont l'acceptation sera contresignée par l'Associé Commandité.

Pendant la Période d'investissement, l'Associé Commandité est par conséquent autorisé à accepter des Engagements supplémentaires d'Investisseurs à souscrire des Actions de Classe B supplémentaires. Les Actionnaires existants seront autorisés, à la discrétion de l'Associé Commandité, à augmenter le montant de leurs Engagements à tout moment jusqu'à la Date de clôture finale, à la condition qu'ils signent et remettent à l'Associé Commandité un Contrat de souscription révisé indiquant la majoration de leur Engagement; ces Actionnaires seront traités comme s'ils étaient des Investisseurs ultérieurs au titre et à hauteur du montant majoré de leurs Engagements.

Chaque Actionnaire sera requis de payer des Apports en capital à la SICAR jusqu'à hauteur de son Engagement. Les Engagements seront prélevés par l'Associé Commandité si nécessaire, pour financer les Investissements ou les paiements de frais ou d'autres obligations, avec un préavis écrit d'au moins 10 Jours ouvrables.

Chaque Avis de tirage indiquera l'Apport de capital requis, la date à laquelle cet appel est payable, le compte bancaire sur lequel ce paiement doit être effectué et les autres conditions telles que les conditions de confidentialité, les informations résumées de tout Investissement proposé.

Les Tirages pour les Investissements qui n'ont pas été réalisés, peuvent être restitués aux Actionnaires, à la condition que le montant ainsi distribué soit un remboursement partiel des Apports en capital et augmente les Engagements inutilisés qui seront ainsi à nouveau disponibles pour tirage.

Art. 13. Défaut. Si un Actionnaire ne satisfait pas les montants de tirages échus à la date de paiement concernée, il peut être soumis aux conséquences suivantes:

(a) des intérêts courent sur le montant impayé au taux d'intérêt moratoire EURIBOR majoré de 6 %; et

(b) si dans les 30 Jours ouvrables suivant une notification formelle signifiée par l'Associé Commandité par courrier recommandé ou électronique, l'Actionnaire concerné n'a pas payé les montants dus dans leur intégralité (y compris les Intérêts moratoires dus), cet Actionnaire deviendra un Actionnaire défaillant (l'«Actionnaire défaillant») et toutes les Actions enregistrées au nom de l'Actionnaire défaillant deviendront des Actions en défaut. Les Actions en défaut auront leur droit de vote suspendu et n'auront aucun droit à distribution tant que le paiement impayé décrit ci-avant n'aura pas été effectué.

Les Actions en défaut peuvent être soumises, à l'entière discrétion de l'Actionnaire Commandité, à l'une des procédures alternatives suivantes:

(a) un rachat obligatoire à un «Prix de rachat moratoire», qui sera égal au prix de souscription payé à l'époque par l'Actionnaire défaillant racheteur moins les Intérêts moratoires courus sur la partie impayée de l'Engagement ainsi que les frais administratifs et les frais divers supportés par la SICAR au titre de cette défaillance; ou

(b) une vente à un acquéreur déterminé à l'entière discrétion de l'Associé Commandité, au Prix de rachat moratoire.

Art. 14. Evaluation. La «Valeur de l'actif net» de la SICAR est égale à la juste valeur du total des actifs de la SICAR moins la valeur du total du passif de la SICAR y compris les bénéfices comptables ajustés pour les postes qui ne contribuent pas à la juste valeur (tels que la comptabilité dérivée, les événements postbilan ou les montants différés qui ne se matérialiseront pas) ainsi que tous autres ajustements nécessaires pour déterminer la Valeur de l'actif net conformément aux GAAP luxembourgeois.

L'Associé Commandité s'assurera que la Valeur de l'actif net soit calculée au 31 décembre, au 31 mars, au 30 juin et au 30 septembre de chaque année et à toute autre date qui peut être appropriée (une telle date étant une «Date d'évaluation»).

La Valeur de l'actif net par Action à une Date d'évaluation est égale au total de la Valeur de l'actif net de la Société divisé par le nombre total d'Actions à la Date d'évaluation.

Toutes les évaluations seront faites sur la base de la juste valeur. Cette valeur sera déterminée comme suit:

(a) les unités, les parts, les actions ou les parts de capitaux propres seront évaluées conformément aux International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines ("Recommandations IPEV", , telles que modifiées, reprises entre autres par la European Venture Capital Association confirmés EVCA»), étant entendu que si l'EVCA devait à l'avenir ne plus recommander l'application des Recommandations IPEV, l'évaluation sera déterminée en conformité avec les recommandations approuvées par l'EVCA à ce moment-là et que, lors de l'évaluation des actifs détenus soumis à restriction de transfert ou de cession, ces actifs sont évalués avec un escompte raisonnable;

(b) la valeur des actifs libellés dans une devise autre que l'Euro sera déterminée en prenant en compte le taux de change en vigueur à la date de la détermination de la Valeur de l'actif net; et

(c) les avoirs mobilisables comprenant le numéraire, les bons du trésor et les instruments du marché monétaire régulièrement cotés seront évalués à leur valeur de marché avec intérêts courus.

Chapitre III. Gestion, Représentation, Comité des investisseurs, Supervision

Art. 15. Gestion. La SICAR est gérée par «Earlybird Luxembourg EDEF Management S.A.» (en abrégé, «Earlybird Digital East»), une société anonyme de droit luxembourgeois.

Les Actionnaires s'abstiendront d'agir d'une manière ou d'une qualité autre qu'en exerçant leurs droits en qualité d'Actionnaires dans les assemblées générales et seront responsables dans la limite de leurs Engagements faits à la SICAR.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus élargis pour agir pour le compte de la SICAR et pour exécuter ou autoriser tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou souhaitables pour réaliser l'objet de la SICAR. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi aux assemblées générales des Actionnaires, relèveront de la compétence de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut déléguer ses pouvoirs pour exercer la gestion des affaires quotidiennes de la SICAR et la représentation de la SICAR pour ladite gestion des affaires quotidiennes à tout membre ou membres de l'Associé Commandité ou de toute autre personne, qui n'est pas soumise à la condition d'être administrateur de l'Associé Commandité ou Actionnaire de la SICAR, agissant individuellement ou conjointement, selon les termes et avec les pouvoirs tels que déterminés par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut également désigner des conseillers en investissement considérés comme bénéfiques au fonctionnement et à la gestion de la SICAR.

Art. 16. Représentation. La SICAR sera tenue vis-à-vis des tiers par la ou les signatures du ou des représentants dûment habilités de l'Associé Commandité, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique d'une personne à laquelle le conseil d'administration de l'Associé Commandité a délégué ce pouvoir de signature, dans les limites dudit pouvoir.

Art. 17. Comité des Investisseurs. L'Associé Commandité constituera un Comité des investisseurs comprenant entre trois et cinq Investisseurs. Les investisseurs principaux et l'Associé Commandité nommeront chacun un membre. Deux membres du Comité au maximum seront nommés par l'Associé Commandité en toute discrétion, sur propositions des deux principaux Actionnaires de la SICAR (qui représentent au moins 10% des Engagements totaux). Tout membre du Comité des Investisseurs cessera immédiatement d'être un membre si l'Investisseur qu'il représente:

- (a) devient un Actionnaire défaillant;
- (b) transfère son Engagement en tout ou partie (autrement qu'à une Société Affiliée ou sur accord contraire de l'Associé Commandité;
- (c) se retire de la SICAR; ou
- (d) est un Investisseur excusé au titre d'un, de deux ou de plusieurs Investissements au total, sous réserve d'accord contraire de l'Associé Commandité.

Les membres du Comité des investisseurs seront invités par l'Associé Commandité à se réunir au moins quatre fois par an, à des dates déterminées par l'Associé Commandité étant entendu que le Comité des investisseurs peut lui-même convoquer des réunions supplémentaires.

Les fonctions du Comité des investisseurs sont de nature consultative. Les membres du Comité des investisseurs ne prendront pas part à la gestion de l'activité de la SICAR. Pour éviter toute ambiguïté, aucun membre du Comité des investisseurs ne sera redevable d'obligation fiduciaire à la SICAR du fait de sa qualité de membre.

Sauf si une majorité qualifiée est requise conformément aux présents Statuts, les résolutions seront adoptées par le Comité des investisseurs à la majorité 2/3 de tous les membres votants et chaque membre votant disposera d'une voix. Les résolutions seront adoptées lors d'une réunion ou si aucune réunion n'est tenue ou si ces membres votants refusent d'assister à une réunion, par les membres votants communiquant leur vote à l'Associé Commandité. Un procès-verbal sera établi pour les réunions du Comité des investisseurs et communiqué à chaque membre du Comité des investisseurs.

Les projets d'avenant aux règles d'investissement de la SICAR requièrent une résolution des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles visées à l'Article 29 ci-après.

Les membres du Comité des investisseurs seront remboursés par la SICAR des frais raisonnables encourus dans le cadre de leurs actions en cette qualité mais n'auront droit à aucune autre rémunération.

Art. 18. Indemnisation. La SICAR indemniser et dégage l'Associé Commandité, les Associés fondateurs, le Conseiller en investissement et toute Société affiliée ou l'un de ces derniers (y compris tout dirigeant, administrateur, actionnaire, mandataire, membre, conseiller, consultant, associé ou salarié de l'Associé Commandité, des Associés fondateurs, du Comité des investisseurs, de toute Société affiliée ou de l'un de ces derniers ou un administrateur désigné ou tout membre dûment désigné du Comité des investisseurs) au titre de toutes responsabilités, actions, procédures, revendications, coûts, demandes, dommages et intérêts et frais (y compris les honoraires d'avocat) encourus réellement ou potentiellement découlant ou se rapportant ou liant ou résultant de la Personne indemnisée ayant agi en qualité d'associé commandité ou de gérant de la SICAR ou découlant au titre ou en relation avec toute question ou autre circonstance se rapportant ou résultant de l'exercice de ses pouvoirs en qualité d'associé commandité ou de gérant ou d'une prestation de services en faveur ou au titre de la SICAR ou dans le cadre ou conformément à un accord de gestion ou à tout autre accord se rapportant à la SICAR ou au titre de services en qualité d'Administrateur désigné ou membre du Comité des investisseurs ou qui découle autrement en relation avec l'exploitation, l'entreprise ou les activités de la SICAR, étant toutefois entendu que toute Personne indemnisée ne sera pas ainsi indemnisée au titre de toute question résultant de sa fraude, faute intentionnelle, mauvaise foi ou négligence au titre de ses obligations et fonctions se rapportant à la SICAR, ou sauf dans le cas des Personnes indemnisées, leur faute grave (étant entendu que cette faute grave a eu un effet économique négatif substantiel sur les Actionnaires ou la SICAR), étant entendu qu'aucune Personne indemnisée ne sera indemnisée au titre de toute question pour laquelle cette personne ne peut être indemnisée, en application des lois luxembourgeoises impératives.

Art. 19. Conflit d'Intérêts. L'Associé Commandité, le Conseiller en investissement et leurs Filiales respectives (autres que tous fonds gérés par ces derniers), les administrateurs, dirigeants, salariés, commandités, actionnaires et membres (les «Associés de gestion») et/ou les époux, les enfants ou les parents des Associés de gestion ne seront pas autorisés à co-investir dans un Investissement (pour éviter toute ambiguïté autrement qu'indirectement par le biais de la SICAR).

Si la SICAR est présentée avec un investissement ou une proposition de disposition impliquant une société détenue (en tout ou partie) par l'un des Associés de gestion ou leurs époux, enfants ou parents ou un fonds de placement géré, conseillé ou parrainé par des Associés de gestion, l'Associé Commandité le communiquera intégralement et mentionnera ce conflit d'intérêts potentiel ainsi que tout autre conflit d'intérêts potentiel au Comité des investisseurs. Le Comité des investisseurs approuvera toute proposition qui lui est soumise avant toute réalisation du placement ou de la transaction concerné.

Art. 20. Destitution de l'Associé Commandité. Destitution discrétionnaire

Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires de la manière précisée ci-après et de la loi applicable, les Investisseurs peuvent destituer l'Associé Commandité à leur discrétion. Avant la tenue de l'assemblée générale des Actionnaires approuvant la destitution de l'Associé Commandité de la manière précisée ci-après, l'Associé Commandité sera en droit d'organiser et de tenir un forum dans les deux semaines suivant la date de réception de l'avis de sa destitution proposée afin d'aborder toute question soulevée dans l'avis de cette destitution auprès de tous les Investisseurs et/ou de faire parvenir sa déclaration abordant ces questions soulevées à tous les Investisseurs.

Dans l'hypothèse où l'Associé Commandité serait destitué selon la procédure ci-dessus, une assemblée générale des Actionnaires devra se tenir afin d'approuver la destitution. Cette assemblée générale des Actionnaires devra, en première

convocation, satisfaire une exigence de quorum de 50 % des Actions totales émises. Si cette exigence de quorum n'est pas satisfaite à la première assemblée, aucun quorum ne sera requis à l'assemblée reconvoquée ayant le même ordre du jour que la première assemblée. Les décisions aux deux assemblées nécessiteront une majorité des deux tiers des votes exprimés et l'approbation des Investisseurs détenant 75 % du Montant total des engagements.

Dans l'hypothèse de la destitution de l'Associé Commandité, l'Associé Commandité aura droit à une compensation au titre de cette destitution, d'un montant équivalant au double des Frais de gestion versés à l'Associé Commandité pour l'année précédant sa destitution. Le droit de l'Associé fondateur à l'Intérêt passif sera réduit à l'Intérêt passif attribuable à l'ensemble des Investissements effectués jusqu'au moment de la destitution de l'Associé Commandité, calculé comme si l'Intérêt passif était structuré «par transaction individuelle» à compter de la création du Fonds.

L'Associé Commandité sera tenu de transférer son Action de Commandité à un nouvel associé gérant commandité (le cas échéant) à un prix égal à 1 000,00 \$US. Les droits de distribution afférents aux Actions de classe A détenues par l'Associé fondateur devront être révisés pour faire adéquatement état des dispositions qui précèdent.

Destitution motivée

Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires de la manière précisée ci-après, l'Associé Commandité peut être destitué par les Investisseurs détenant plus de 50 % du Montant total des engagements par suite d'une fraude, négligence grossière, de l'inconduite volontaire ou mauvaise foi de l'Associé Commandité ou de son mépris imprudent de ses obligations et devoirs.

Avant la tenue de l'assemblée générale des Actionnaires approuvant la destitution de l'Associé Commandité de la manière précisée ci-après, l'Associé Commandité sera en droit d'organiser et de tenir un forum dans les deux semaines suivant la date de réception de l'avis de sa destitution proposée pour cause afin d'aborder les questions soulevées dans l'avis de cette destitution auprès de tous les Investisseurs et/ou de faire parvenir sa déclaration abordant les questions soulevées à tous les Investisseurs. Si, par la suite, les Investisseurs détenant plus de 50 % du Montant total des engagements demeurent résolus à destituer l'Associé Commandité, l'Associé Commandité sera en droit de soumettre les motifs allégués de sa destitution à un tribunal d'arbitrage indépendant à condition que les dispositions prévues dans le paragraphe intitulé «Droit applicable et juridiction» s'appliquent en conséquence. Une destitution de l'Associé Commandité en vertu du présent alinéa ne sera permise que si le tribunal d'arbitrage vient à la conclusion que l'Associé Commandité a commis des actes constituant une fraude, une négligence grossière, une inconduite volontaire, une mauvaise foi et/ou un mépris téméraire de ses obligations et de ses devoirs. Le droit de l'Associé Commandité de soumettre les motifs de la destitution proposée à un tribunal d'arbitrage sera sous réserve du droit de l'Associé Commandité de solliciter des dommages-intérêts par suite d'une demande injustifiée de destitution en vertu des dispositions du présent alinéa (y compris, pour plus de certitude, les dommages pour atteinte à sa réputation).

Dans l'hypothèse où l'Associé Commandité serait destitué en conformité avec les dispositions qui précèdent, une assemblée générale des Actionnaires devra être tenue pour approuver la destitution. Cette assemblée générale des Actionnaires devra, en première convocation, satisfaire une exigence de quorum de 50 % des Actions totales émises. Si cette exigence de quorum n'est pas satisfaite à la première assemblée, aucun quorum ne sera requis à l'assemblée reconvoquée ayant le même ordre du jour que la première assemblée. Les décisions aux deux assemblées nécessiteront une majorité des deux tiers des votes exprimés et, pour plus de certitude, l'approbation des Investisseurs détenant 75 % du Montant total des engagements conformément aux dispositions qui précèdent.

L'Associé Commandité n'aura droit à aucune compensation au titre de cette destitution. L'Associé Commandité sera tenu de transférer son Action de Commandité à un nouvel associé général (le cas échéant) à un prix égal à 1 000,00 \$US. L'Associé fondateur sera tenu de transférer ses Actions de classe A à un nouvel associé général (le cas échéant) ou à une autre personne, conformément aux instructions d'un nouvel associé général (le cas échéant), moyennant une contrepartie de 1 000,00 \$US par Action de classe A.

Art. 21. Audit. Les activités de la Société et sa situation financière, y compris, plus particulièrement, ses livres et ses comptes, seront supervisées par un réviseur d'entreprise agréé nommé en conformité avec la loi applicable.

Chapitre IV. Assemblées des actionnaires, Droits de vote et Pouvoirs.

Art. 22. Assemblées. L'Associé Commandité devra convoquer les assemblées des Actionnaires par convocation écrite préalable en respectant un délai de 30 jours calendaires, afin de donner la possibilité de passer en revue les affaires de la SICAR et d'en discuter. Tout Actionnaire dont le Montant total des engagements représente 10 % ou plus du Montant total des engagements peut, par avis écrit comportant un ordre du jour, exiger de l'Associé Commandité qu'il convoque une assemblée des Actionnaires dans un délai de 45 jours ouvrables, à moins qu'une résolution proposée figurant dans cet ordre du jour ne soit la destitution de l'Associé Commandité en tant qu'associé commandité de la SICAR et, dans ce cas, l'Associé Commandité devra convoquer une assemblée des Actionnaires par avis de convocation avec un délai d'au moins 10 Jours ouvrables, mais pas plus de 15 Jours ouvrables, à compter de la date à laquelle l'Associé Commandité recevra l'avis applicable.

Un représentant nommé par l'Associé Commandité devra présider, sans droit de vote, chaque assemblée des Actionnaires ou, si cette personne désignée n'est pas présente ou n'est pas disposée à agir, les Investisseurs seront en droit de nommer (à l'avance ou au cours de l'assemblée pertinente) tout membre présent ou représenté à titre de président de l'assemblée par simple majorité des votes exprimés.

Les autres assemblées se tiendront conformément à la loi et aussi souvent que l'Associé Commandité jugera nécessaire d'examiner des questions qui doivent être décidées par les Actionnaires.

Sauf dans le cas de sa propre destitution telle que prévue à l'Article 20, l'Associé Commandité aura un droit de veto contre toutes les décisions de l'assemblée générale qui touchent les droits de la SICAR à l'égard des tiers et qui amendent les Statuts.

Art. 23. Droits de vote et Pouvoirs de l'assemblée des Actionnaires. Toute assemblée générale régulièrement constituée des Actionnaires de la SICAR représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des Actionnaires jouit des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et par les présents Statuts.

Sauf disposition à l'effet contraire, les résolutions des Actionnaires sont adoptées par un vote des deux tiers, chaque Action donnant droit à un vote.

Chapitre V. Exercice financier, Distribution des bénéfices

Art. 24. Exercice financier. L'exercice financier de la SICAR débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Les comptes de la SICAR seront établis en dollars américains.

En plus de la transmission, par l'Associé Commandité, à chacun des Actionnaires des rapports et des comptes qui sont exigés et au plus tard dans les délais stipulés par la loi, les Investisseurs recevront:

- (a) les comptes vérifiés annuels transmis au plus tard 120 jours suivant chaque Période comptable; et
- (b) les rapports trimestriels transmis dans un délai de 60 jours suivant la fin de chaque trimestre (autre que la fin du trimestre qui coïncide avec la fin de la Période comptable auquel cas ces rapports seront transmis avec les comptes annuels) comprenant:
 - (i) les détails des Investissements achetés et des Investissements vendus et aliénés par ailleurs durant la période pertinente; et
 - (ii) un état des Investissements et autres biens et actifs de la SICAR ainsi qu'un bref commentaire sur le progrès des Investissements; et
 - (iii) une évaluation non vérifiée, par l'Associé Commandité, de chaque Investissement et une évaluation de portefeuille au terme de ce trimestre.

Les activités de la SICAR et sa situation financière, y compris, plus particulièrement, ses livres, devront être supervisées par un réviseur d'entreprises agréé qui devra satisfaire les exigences de la loi luxembourgeoise en ce qui concerne le caractère honorable et l'expérience professionnelle, qui devra exécuter les tâches imposées par la loi et par les présents Statuts et qui sera rémunéré par la SICAR. Ces tâches devront notamment comprendre l'examen, par ce réviseur, des données comptables présentées dans le rapport annuel de la SICAR.

Art. 25. Répartition des bénéfices. Après avoir acquitté l'ensemble des dépenses et des dettes de la SICAR, les distributions seront effectuées dans l'ordre de priorité suivant:

- (1) 100 % aux Actionnaires sur leurs Actions de classe B en proportion de leurs Engagements respectifs jusqu'à ce que chaque Actionnaire ait reçu des distributions égales à ses Apports de capital;
- (2) 100 % aux Actionnaires sur leurs Actions de classe B en proportion de leurs Engagements respectifs jusqu'à ce que chaque Actionnaire ait reçu des distributions égales à son Rendement préféré;
- (3) 100 % aux Associés fondateurs sur leurs Actions de classe A jusqu'à ce qu'ils aient reçu des distributions supplémentaires globalement égales à 20 % de toutes les distributions faites par la SICAR en sus des Apports de capital totaux des Actionnaires; et
- (4) 80 % à l'ensemble des Actionnaires sur leurs Actions de classe B en proportion de leurs Engagements respectifs et 20 % aux Associés fondateurs sur leurs Actions de classe A (les distributions sur les Actions de classe A aux termes des alinéas (3) et (4) étant «l'Intérêt passif»).

Les distributions en espèces seront faites en dollars américains. Aucune distribution ne sera effectuée à moins que des espèces suffisantes ne soient disponibles, ou si le capital de la SICAR devait, par suite de la distribution, chuter sous le minimum légal d'un million d'euros (tel que prévu par la Loi relative aux SICAR) ou si l'Associé Commandité est, de bonne foi, d'avis que la distribution mettrait la SICAR dans une position dans laquelle elle serait incapable de satisfaire toute obligation ou éventualité future.

Art. 26. Dividendes intérimaires. L'Associé Commandité de la Société est autorisé à verser des dividendes intérimaires conformément à la loi.

Chapitre VI. Dispositions générales

Art. 27. Indemnisation. La SICAR devra indemniser tout administrateur de l'Associé Commandité ainsi que ses héritiers, exécuteurs et administrateurs contre les dépenses raisonnablement engagées par ce dernier relativement à toute action, poursuite ou procédure dans laquelle il a été nommé partie du fait qu'il est ou a été un administrateur de l'Associé Commandité, ou, à la demande de la SICAR, de toute autre entité dont la SICAR est un actionnaire ou créancier et par

laquelle il n'est pas en droit de se faire indemniser, sauf en ce qui concerne une action, poursuite ou procédure relativement à des affaires pour lesquelles il est jugé responsable de négligence grossière ou d'inconduite. Dans l'hypothèse d'un règlement, une indemnisation ne sera accordée que pour des affaires pour lesquelles la SICAR a été avisée par son conseiller juridique que la personne devant être indemnisée n'a pas commis une telle violation de devoir. Le droit d'indemnisation susvisé n'exclura aucun autre droit que la personne pertinente puisse avoir.

Art. 28. Dépositaire. Une fois autorisée en tant que SICAR, la SICAR conclura un accord de dépositaire avec un établissement (le «Dépositaire») qui devra satisfaire les exigences de la Loi relative aux SICAR. Les actifs de la Société seront déposés auprès du Dépositaire et/ou de ses agents désignés choisis de bonne foi par le Dépositaire.

Dans l'hypothèse de la résiliation du contrat de dépositaire:

(a) l'Associé Commandité agissant au nom de la SICAR entreprendra tous les efforts raisonnables pour nommer dans un délai de deux (2) mois un nouveau Dépositaire qui assumera les responsabilités, les devoirs et les obligations du Dépositaire;

(b) le Dépositaire est tenu de remettre au dépositaire successeur (ou de faire remettre), au porteur ou dûment endossés pour transfert, aux frais de la SICAR, l'ensemble des titres et des sommes d'argent ou autres actifs de la SICAR déposés auprès du Dépositaire ou détenus par celui-ci en vertu de la Loi relative aux SICAR, ainsi que le contrat de dépositaire et l'ensemble des copies certifiées et autres documents y ayant trait en la possession du Dépositaire qui sont valables et en vigueur à la date de résiliation;

(c) le Dépositaire est tenu de remettre à la SICAR et, le cas échéant, de faire en sorte que la SICAR prenne possession, aux frais de celle-ci, de l'ensemble des documents et actifs ayant trait aux affaires de la SICAR ou appartenant à la SICAR qui sont en la possession du Dépositaire de la Société ou sous son contrôle.

Le Dépositaire accomplira les tâches habituelles concernant la garde des actifs, espèces, titres et dépôts, sans aucune restriction.

Art. 29. Modifications. Des modifications peuvent être apportées de temps à autre aux Statuts et aux modalités principales de la SICAR.

Une telle modification devra être décidée par l'assemblée générale des Actionnaires qui, en première convocation, devra satisfaire un quorum de 50 % du nombre total des Actions émises. Si cette exigence de quorum n'est pas satisfaite à la première assemblée, aucune exigence de quorum ne s'appliquera à l'assemblée reconvoquée avec le même ordre du jour que la première.

Aux deux assemblées, les décisions nécessiteront (i) une majorité des deux tiers des votes exprimés, (ii) le consentement des Actionnaires représentant 75 % du Montant total des engagements et (iii) le consentement de l'Associé Commandité.

Nonobstant ce qui précède, aucune modification ne peut augmenter l'Engagement de tout Actionnaire, modifier la juridiction de la SICAR, modifier tout droit de distribution et/ou modifier les exigences de majorité pour des modifications. Une telle modification amendement est sujet à l'approbation de la CSSF et requiert le consentement unanime des Actionnaires et de l'Associé Commandité.

Art. 30. Confidentialité. Les Actionnaires ne peuvent, et chaque Actionnaire devra entreprendre tous les efforts raisonnables pour faire en sorte que chaque personne liée ou associée à un tel Actionnaire ne puisse sans le consentement écrit préalable de l'Associé Commandité, divulguer à une personne, une entreprise ou une société quelconque ni utiliser au détriment de la SICAR ou de l'un quelconque des Actionnaires (autrement que relativement aux réclamations contre de telles parties à l'égard d'une violation de leurs obligations et de leurs devoirs) des informations confidentielles dont ils ont pris connaissance concernant les affaires de la SICAR ou les Investissements ou les placements proposés, sauf qu'à l'égard de chaque Actionnaire, la restriction susvisée quant à la divulgation ne s'appliquera pas aux informations:

(a) qui sont en la possession de cet Actionnaire avant qu'elles ne lui soient transmises par l'Associé Commandité; ou

(b) qui deviennent connues du public autrement que par suite d'une violation de ces obligations par cet Actionnaire; ou

(c) que l'Associé Commandité (agissant raisonnablement) juge nécessaire de divulguer afin de permettre à la SICAR de faire un placement particulier.

Chaque Actionnaire reconnaît que:

(a) sauf mention contraire, toutes les informations qui lui sont transmises par l'Associé Commandité relativement aux affaires de la SICAR, de l'Associé Commandité, du Conseiller en investissement, de l'Associé fondateur, de tout Affilié de l'un d'eux ou de tout Investissement sont confidentielles et que la divulgation de ces informations peut nuire aux affaires ou aux activités de la SICAR, de l'Associé Commandité, du Conseiller en investissement, de l'Associé fondateur, de tout Affilié de l'un d'eux ou de l'Investissement; et

(b) sauf mention contraire, toutes les informations qui lui sont transmises par l'Associé Commandité en ce qui a trait à un Investissement sont des informations délicates sur le plan commercial et que la divulgation de ces informations peut nuire aux affaires ou aux activités de la SICAR, de l'Associé Commandité, du Conseiller en investissement, de l'Associé fondateur, de tout Affilié de l'un d'eux ou de tout Investissement et peut s'avérer préjudiciable aux intérêts commerciaux des personnes susmentionnées.

Nonobstant ce qui précède, un Actionnaire sera en droit de divulguer les informations confidentielles qu'il aura reçues concernant les affaires ou les activités de la SICAR, conformément à toute loi et réglementation applicable:

- (a) à ses Affiliés, employés et administrateurs;
- (b) à ses conseillers professionnels, réviseurs et agences de notation de bonne foi;
- (c) si l'Actionnaire est un fonds de fonds (ou l'équivalent) aux investisseurs et investisseurs éventuels de bonne foi de cet Actionnaire;
- (d) si spécifiquement exigé par la loi (et qu'il n'existe aucune exemption pertinente applicable) ou par un tribunal ou par les règlements de toute bourse pertinente ou de tout organisme de réglementation auquel l'un des Actionnaires ou une telle personne liée ou associée à un Actionnaire est sujet;
- (e) à tout organisme gouvernemental, de réglementation ou fiscal auquel cet Actionnaire doit faire rapport et, plus particulièrement, un Actionnaire (et tout employé, représentant ou autre agent d'un Actionnaire) peut divulguer à toute personne, sans limitation de quelque nature que ce soit, lorsque la divulgation porte sur le traitement fiscal et la structure fiscale de la SICAR et toute matière connexe (y compris des opinions ou autres analyses fiscales) fournis par l'Associé Commandité à l'Actionnaire portant sur ce traitement fiscal et cette structure fiscale; ou
- (f) si convenu par ailleurs avec l'Associé Commandité,

à condition que, dans les cas prévus par les alinéas (a), (b) et (c) ci-dessus, cette divulgation ne soit admise que si le récipiendaire est lié par une obligation similaire de confidentialité à l'égard de ces informations et qu'il ait donné un engagement à ne faire aucune divulgation ultérieure de ces informations et que l'Actionnaire demeure responsable des actions de ces récipiendaires.

Chaque Actionnaire qui est sujet à une obligation de divulguer des informations qu'il a reçues ou toute autre information qui concerne par ailleurs les activités ou les affaires de la SICAR ou de tout Investissement devra aviser immédiatement l'Associé Commandité dès qu'il prendra connaissance d'une demande d'un tiers (autre que ses propres actionnaires, investisseurs, conseillers, réviseurs ou tout organisme gouvernemental, de réglementation ou fiscal auquel cet Actionnaire doit faire rapport) de fournir ou de divulguer ces informations à ce tiers (une «Demande de divulgation») et chaque Actionnaire s'engage envers l'Associé Commandité à entreprendre tous les efforts raisonnables pour tenter de se défendre à une telle Demande de divulgation à tout moment conformément aux dispositions des lois, actes législatifs, règlements ou politiques pertinents sur les divulgations publiques.

Si un Actionnaire divulgue toute information concernant l'évaluation de la participation de cet Actionnaire dans la SICAR ou toute donnée de performance concernant la SICAR, il devra inclure dans cette divulgation une déclaration à l'effet que ces données ne font pas nécessairement état de la performance courante ou future attendue de la SICAR et qu'elles ne doivent pas être utilisées pour comparer les rendements de la SICAR aux rendements d'autres fonds d'investissement privé et que la divulgation n'est en aucune manière appuyée par l'Associé Commandité.

Chapitre VII. Dissolution, Liquidation de la SICAR

Art. 31. Dissolution, Liquidation. L'un quelconque des événements suivants entraînera la dissolution de la SICAR:

- (a) dissolution de l'Associé Commandité. Dans ce cas, tout Actionnaire peut effectuer les diligences nécessaires pour la nomination d'un liquidateur dans la SICAR par l'assemblée générale des Actionnaires, avec l'approbation de la CSSF;
- (b) début de procédures d'insolvabilité sur les actifs de l'Associé Commandité ou rejet d'une requête visant à intenter de telles procédures pour manque d'actifs;
- (c) destitution de l'Associé Commandité de la SICAR; ou
- (d) par une résolution de l'assemblée des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité de la Loi de 1915;

sous réserve que la SICAR ne prenne pas fin si, dans les 120 jours suivant un tel événement, les Investisseurs détenant plus de 50% du Montant total des engagements choisissent de continuer les activités de la SICAR et de nommer un associé commandité en remplacement. Pour éviter toute ambiguïté, la SICAR devra à tout moment avoir un associé commandité.

Lors de la dissolution et de la liquidation de la SICAR, l'Associé Commandité (ou tout autre liquidateur nommé conformément aux Statuts) entreprendra tous les efforts raisonnables en vue de l'aliénation de l'ensemble des actifs restants de la SICAR.

La liquidation devra être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités juridiques) nommés par l'assemblée des Actionnaires, avec l'approbation de la CSSF, aux termes de la Loi relative aux SICAR. Les Actionnaires détermineront également la rémunération et les pouvoirs des liquidateurs, sous réserve de la Loi relative aux SICAR.

Au terme du processus de liquidation et de rachat de la SICAR, tous les montants qui n'ont pas été réclamés par les Actionnaires seront versés à la Caisse de consignation qui les gardera à disposition au bénéfice des Actionnaires pertinents pendant la période prévue par la Loi.

Chapitre VIII. Loi applicable

Art. 32. Loi applicable. Les droits, les obligations et les relations des Actionnaires seront régis par les lois du Luxembourg. Les tribunaux du Luxembourg auront compétence exclusive pour régler toute réclamation, toute action ou tout différend surgissant la SICAR, les présents Statuts ou l'acquisition d'Actions de la SICAR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors close.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du Bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant exprimé le souhait de signer.

Signé: Seidl, Germain, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 mars 2013. Relation: RED/2013/438. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 08 avril 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013055436/1199.

(130068422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Aquila Risk Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 94.132.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013051111/12.

(130063207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Exopack Holdings Management S.à r.l & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions, (anc. NIH Lambda Management S.à r.l. & Partners S.C.A.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.051.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty second day of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name NIH Lambda Management S.à r.l. & Partners S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing under Luxembourg law, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.051, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 7, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 897 dated April 5, 2012.

The meeting is chaired by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders are represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on March 21, 2013, and that the number of their shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at thirty-seven thousand five hundred two Euro (EUR 37.502,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company to “Exopack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.”.

2. Subsequent amendment of the article 1 of the Company’s articles of association, to give it henceforth the following content:

“ **Art. 1.** There exists a partnership limited by shares under the name of “Exopack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.”, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).”

3. Acknowledgement of the change of name of the general partner into “Exopack Holdings Management S.à r.l.”.

4. Subsequent amendment of the second paragraph of the article 5 of the Company’s articles of association, to give it henceforth the following content:

“ **Art. 5.** The Management Share shall be held by Exopack Holdings Management S.à r.l., prenamed, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).”

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the name of the Company into “Exopack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.”.

Second resolution

Pursuant to the above change of name, article 1 of the Company’s articles of association is amended give it henceforth the following content:

“ **Art. 1.** There exists a partnership limited by shares under the name of “Exopack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.”, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).”

Third resolution

The meeting resolves to acknowledge the change of name of the general partner into “Exopack Holdings Management S.à r.l.”.

Fourth resolution

Pursuant to the change of name of the general partner second paragraph of the article 5 of the Company’s articles of association is amended give it henceforth the following content:

“ **Art. 5.** The Management Share shall be held by Exopack Holdings Management S.à r.l., prenamed, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le vingt-deux du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de «NIH Lambda Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.051 (ci-après désignée la Société), constituée par acte du notaire instrumentaire, le 7 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 avril 2012 sous le numéro 897.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, juriste, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Ms Claudia Rouckert, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés en vertu de deux (2) procurations données sous acte sous seing privé le 21 mars 2013, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions en circulation représentant la totalité du capital social de la Société, établi à trente-sept mille cinq cent deux Euro (EUR 37.502,00), toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de dénomination sociale en «Exopack Holdings S.à r.l. & Partners S.C.A.».

2. Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «Exopack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).»

3. Reconnaissance du changement de dénomination sociale de l'associé commandité en «Exopack Holdings Management S.à r.l.».

4. Modification du deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** L'Action de Commandité est détenue par Exopack Holdings Management S.à r.l., prénommée, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée et commandité (ci-après, le Gérant).»

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Exopack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.».

Deuxième résolution

Suite au changement de dénomination sociale, l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «Exopack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).»

Troisième résolution

L'assemblée décide de prendre connaissance du changement de dénomination sociale de l'associé commandité en «Exopack Holdings Management S.à r.l.».

Quatrième résolution

Suite au changement de dénomination sociale de l'associé commandité le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** L'Action de Commandité est détenue par Exopack Holdings Management S.à r.l., prénommée, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée et commandité (ci-après, le Gérant).»

64778

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leurs nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 27 mars 2013. Relation: EAC/2013/4185. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013046897/139.

(130057363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Axel Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.227.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013051123/10.

(130063203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Azzurro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 35, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 173.346.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013051125/10.

(130063293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

FD Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 116.028.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of March;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The private limited liability company "FIDUCIAIRE DI FINO & associés S.a r.l.", established and having its registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 103.178,

duly represented by its manager, Mr. Luca DI FINO, chartered accountant, residing professionally in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong,

here represented by Mrs. Anna SALEWSKI, financial advisor and translator, residing professionally in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, by virtue of two proxies given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "FD GROUP S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under number 116.028, has been originally incorporated under the name "OST GROUP S.à r.l." pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on May 3, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1346 of July 12, 2006,

and that the articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 19, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 53 of January 9, 2013, containing notably the adoption by the Company of its current denomination as well as a complete restate of the by-laws;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Partner decides to grant a full discharge to the manager of the Company for the performance of his mandate until the date hereof.

The Sole Partner decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the manager of the Company for the period beginning at the date of his appointment and ending at the date hereof and to waive its right to pursue any legal action against the manager arising as a result of his management of the Company.

Third resolution

The Sole Partner decides to appoint Mr. Luca DI FINO, chartered accountant, born in Gioia Del Colle, (Italy), on June 23, 1969, residing professionally in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, as liquidator ("liquidateur") (the "Liquidator") of the Company.

Fourth resolution

The Sole Partner decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Partner also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Partner resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders or the sole shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and ten Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE DI FINO & associés S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103.178,

dûment représentée par son gérant, Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong,

ici représentée par Madame Anna SALEWSKI, conseiller financier et traductrice, née à Minsk (Biélorussie), le 3 juillet 1980, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "FD GROUP S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116.028, a été originairement constituée sous la nom de "OST GROUP S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 3 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1346 du 12 juillet 2006,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 19 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 53 du 9 janvier 2013, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle ainsi qu'une refonte complète des statuts;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide d'accorder décharge au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes.

L'Associée Unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par le gérant de la Société pour la période débutant à la date de sa nomination et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre du gérant résultant de sa gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de nommer Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, né à Gioia Del Colle, (Italie), le 23 juin 1969, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Associée Unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associée Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associée Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associée Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent dix euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SALEWSKI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2013. LAC/2013/12971. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013048601/138.

(130059238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Europäische Genossenschaftsbank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 48.007.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051129/9.

(130063112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.827.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mrs. Léonie Toulemonde, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxy-holder of the general partner (the GP) of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A. (the Company), with registered office at 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142827, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of October 30, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2800 dated November 20, 2008 and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, of March 15, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1259, dated May 21, 2012,

by virtue of one (1) power of attorney granted by resolutions of the GP taken on July 30, 2012, a copy of said resolutions, signed ne varietur by the proxyholder of the board of managers of the GP and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The board of managers of the GP, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. The subscribed share capital of the Company is set at eleven million four hundred eleven thousand five hundred Euro (EUR 11.411.500,00) divided into:

- twenty-two thousand five hundred forty-two (22.542) class A ordinary shares consisting of eleven thousand nine hundred (11.900) class A1 shares and ten thousand six hundred forty-two (10.642) class A2 shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, all of which are fully paid up;

- two hundred eighty (280) class B ordinary shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, all of which are fully paid up;

- one (1) class C share, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00), fully paid up.

II. That on terms of article 6 of the articles of association, the authorized capital has been set at two hundred and fifty million Euro (EUR 250.000.000,00) and the GP has been authorized until November 20, 2013 to increase the capital of

the Company, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 6 of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III. That the board of managers of the GP, in its resolutions taken on July 30, 2012 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 6 of the articles of incorporation, has realized a global increase of capital in the amount of one million six hundred fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1.657.500,00) so as to raise the subscribed capital from its present amount of eleven million four hundred eleven thousand five hundred Euro (EUR 11.411.500,00) to thirteen million sixty-nine thousand Euro (EUR 13.069.000,00), by the creation and issuance of one thousand seven hundred fifty (1.750) new class A1 shares and one thousand five hundred sixty-five (1.565) new class A2 shares of five hundred Euro (EUR 500,00) each, all of which are fully paid up (the New Shares).

IV. That still pursuant to the powers conferred to the board of managers of the GP, on terms of Article 6 of the articles of incorporation, allowing notably the latter to limit the exercise of the preferential subscription right by the shareholders, the board of managers of the GP has allowed the subscription of all the New Shares by the existing shareholders of the Company.

V. That the New Shares have been entirely subscribed and paid up by contribution in cash wired on the Company's bank account, so that the total amount of one million six hundred fifty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1.657.500,00) is at the free disposal of the Company.

VI. That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 6 of the articles of incorporation of the Company has therefore been modified and reads as follows:

" **Art. 6.** The Corporation has a subscribed share capital of thirteen million sixty-nine thousand Euro (EUR 13.069.000,00) divided into:

- twenty-five thousand eight hundred fifty-seven (25.857) class A ordinary shares consisting of thirteen thousand six hundred fifty (13.650) class A1 shares and twelve thousand two hundred seven (12.207) class A2 shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, all of which are fully paid up;
- two hundred eighty (280) class B ordinary shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, all of which are fully paid up;
- one (1) class C share, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00), fully paid up.

The class A shares and the class B shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued from time to time shall be referred to as the Ordinary Shares.

The proceeds relating to the issue of each class of Ordinary Shares as well as any other proceeds (such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment as defined below) relating to each such class of Ordinary Shares (all together the Proceeds) shall be invested pursuant to the investment policy determined by the general partner for the investment established in respect of the relevant class or classes of Ordinary Shares (each a Targeted Investment).

Consequently, each class of Ordinary Shares will be linked to a particular Targeted Investment.

For each class of Ordinary Shares, the general partner shall keep track, in the books of the Corporation, of (i) the Proceeds, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the class of Ordinary Shares concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each class of Ordinary Shares. For this purpose, the general partner will prepare a set of analytical accounts for each class of Ordinary Shares.

The net asset value of each class of Ordinary Shares (the Net Asset Value) is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that class of Ordinary Shares and by deducting all liabilities allocated to that class of Ordinary Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be attributed in the books of the Corporation to the same class of Ordinary Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant class of Ordinary Shares.

The class C share, referred to as the Class C Share, shall be held by the general partner of the Corporation, namely Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l. (the General Partner), prenamed.

The authorized share capital and the maximum amount of share capital of the Corporation amount to two hundred fifty million Euro (EUR 250.000.000,00) divided into:

(a) four hundred ninety nine thousand seven hundred nineteen (499.719) class A shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up; composed of class A1 and class A2 shares;

(b) two hundred eighty (280) class B shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up; and

(c) one (1) Class C Share.

By virtue of the Corporation's maximum authorized share capital and within the total maximum amount of two hundred fifty million Euro (EUR 250.000.000,00), the General Partner may, at its sole discretion, increase the share capital within

the limit of the authorized share capital and increase the number of class A shares by up to an additional four hundred seventy-six thousand fifty-one (476,051) class A shares, fully paid up, and is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuing of new class A shares, against payment in cash;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of any share premium to be paid on the class A shares if any, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new class A shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of class A shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation and it may be renewed by a general meeting of Shareholders for those shares of the authorized share capital which up to then will not have been issued by the General Partner.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by law, Article 6 of the Articles shall be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorized and empowered by the General Partner for this purpose.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements."

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Léonie Toulemonde, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé commandité (l'Associé Commandité) de la société en commandite par actions établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A. (la Société), ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142827, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2800 du 20 novembre 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 15 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1259 du 21 mai 2012,

en vertu d'une procuration conférée par résolutions des gérants de l'Associé Commandité, prise en date du 30 juillet 2012,

une copie desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire du conseil de gérance de l'Associé Commandité et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Le conseil de gérance de l'Associé Commandité, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Le capital social souscrit de la Société est fixé à onze millions quatre cent onze mille cinq cent Euro (EUR 11.411.500,00) représenté par:

- vingt-deux mille cinq cent quarante-deux (22.542) actions ordinaires de classe A consistant en onze mille neuf cent (11.900) actions de classe A1 et dix mille six cent quarante-deux (10.642) actions de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, toutes entièrement libérées;
- deux cent quatre-vingt (280) actions ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, toutes entièrement libérées;
- une (1) action de classe C, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), entièrement libérée.

II. Qu'aux termes de l'article 6 des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250.000.000,00) et l'Associé Commandité a été autorisé à décider, jusqu'au 20 novembre 2013, de procéder à la réalisation d'augmentations de capital, l'article 6 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité, en ses décisions prises le 30 juillet 2012 et en vertu des pouvoirs lui ayant été conférés aux termes de l'article 6 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence d'un million six cent cinquante-sept mille cinq cent Euro (EUR 1.657.500,00), afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de onze millions quatre cent onze mille cinq cent Euro (EUR 11.411.500,00) à treize millions soixante-neuf mille Euro (EUR 13.069.000,00), par la création et l'émission de mille sept cent cinquante (1.750) nouvelles actions ordinaires de classe A1 et mille cinq cent soixante-cinq (1.565) nouvelles actions ordinaires de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, toutes entièrement libérées (les Actions Nouvelles).

IV. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité, conformément aux termes de l'article 6 des statuts de la Société, l'autorisant notamment à limiter l'exercice du droit préférentiel de souscription des associés, a accepté la souscription de la totalité des Actions Nouvelles par les actionnaires existants.

V. Que les Actions Nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées en numéraire par versement sur le compte ouvert au nom de la Société, de sorte que la somme d'un million six cent cinquante-sept mille cinq cent Euro (EUR 1.657.500,00) a été mise à la libre disposition de la Société.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, l'article 6 des statuts de la Société est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à treize millions soixante-neuf mille Euro (EUR 13.069.000,00) représenté par:

- vingt-cinq mille huit cent cinquante-sept (25.857) actions ordinaires de classe A consistant en treize mille six cent cinquante (13.650) actions de classe A1 et douze mille deux cent sept (12.207) actions de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, toutes entièrement libérées;

- deux cent quatre-vingt (280) actions ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, toutes entièrement libérées;

- une (1) action de classe C, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), entièrement libérée. Les actions ordinaires de classe A et les actions ordinaires de classe B, ainsi que les actions ordinaires d'autres classes qui peuvent être émises au fur et à mesure, sont référencées comme des Actions Ordinaires.

Les produits relatifs à l'émission de chaque classe d'Actions Ordinaires ainsi que tout autre produit (tel que tout revenu, dividende, intérêt provenant de l'investissement visé tel que décrit ci-dessous) relatifs à chaque classe d'Actions Ordinaires (tous ensemble les Produits) seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le commandité pour l'investissement établi au regard de la ou les classes d'actions concernée(s) (chacun, un Investissement Visé). Par conséquent, chaque classe d'Actions Ordinaires sera liée à un Investissement Visé particulier.

Pour chaque classe d'Actions Ordinaires, l'actionnaire commandité conservera la trace, dans les livres de la Société, (i) des Produits, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la classe d'Actions Ordinaires concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque classe d'Actions Ordinaires. A cette fin, le commandité établira des comptes analytiques pour chaque classe d'Actions Ordinaires.

La valeur nette d'inventaire de chaque classe d'Actions Ordinaires (la Valeur Nette d'Inventaire) est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Visé, tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à cette classe d'Actions Ordinaires et en déduisant tout le passif lié à cette classe d'Actions Ordinaires tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc.

Lorsqu'un actif dérive d'un autre actif en raison d'un échange d'actifs, fusion, apport en nature, ou d'une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les registres de la Société à la même classe d'Actions Ordinaires que les actifs dont il est dérivé et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur sera appliquée à la classe d'Actions Ordinaires concernée.

L'action de classe C, référencée comme l'Action de Catégorie C, sera détenue par le commandité, nommément Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l. (le Commandité), susnommé. Le capital social autorisé et le montant maximum du capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250.000.000,00) réparti ainsi:

- (a) Quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille sept cent dix-neuf (499.719) actions de catégorie A, chacune d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), intégralement libérées, composées d'actions de catégorie A1 et de catégorie A2;

- (b) Deux cent quatre-vingts (280) actions de catégorie B, chacune d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), intégralement libérées; et

- (c) Une (1) action de catégorie C.

En vertu du capital social maximum autorisé et dans les limites du montant total maximum de deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250.000.000,00), le Commandité peut, à sa seule discrétion, augmenter le capital social dans les

limites du capital social autorisé et augmenter le nombre d'actions de catégorie A jusqu'à quatre cent soixante-seize mille cinquante et une (476.051) actions de catégorie A intégralement libérées et il est autorisé à et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches, en émettant de nouvelles actions de catégorie A, contre paiement en liquidités;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant de toute prime d'action à payer le cas échéant sur les actions de catégorie A, les conditions de la souscription aux et du paiement des nouvelles actions de catégorie A; et
- mettre fin à ou limiter le droit de souscription préférentielle des Actionnaires en cas d'émission d'actions de catégorie A contre paiement en liquidités.

Cette autorisation reste valide pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de publication de l'acte constitutif et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des Actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui n'avaient pas jusqu'alors été émises par le Commandité.

A la suite de chaque augmentation du capital social souscrit, réalisée et dûment formalisée dans les conditions prévues par la loi, l'Article 6 des Statuts sera amendé de manière à refléter cette augmentation. Cette modification sera enregistrée sous forme authentifiée par le Commandité ou par toute personne autorisée et disposant du pouvoir correspondant accordé par le Commandité. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Constatation

Le notaire instrumentale déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Toulemonde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mars 2013. Relation: EAC/2013/3989. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013048551/237.

(130059240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

FastFrate Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.725.

In the year two thousand and thirteenth, on the fifteenth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FastFrate Luxco SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.725 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on November 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 193 of January 24, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended since then.

THERE APPEARED:

Fastfrate U.S. Holdings, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the number 4472556 (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that five hundred (500) shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525) by way of the issuance of one (1) share, having a par value of twenty-five euro (EUR 25), in registered form;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by a contribution in kind;

3. Amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the sole manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes; and

5. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525) by way of the issuance of one (1) share, having a par value of twenty-five euro (EUR 25), in registered form.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, declares to subscribe to one (1) new share, in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25), and fully pays it up by way of a contribution in kind in an aggregate amount of fifteen thousand sixty-two euro (EUR 15,062) (the Contribution) consisting of a receivable that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable), it being understood that the Contribution shall be allocated as follows:

- an amount of twenty-five euro (EUR 25) to the share capital account of the Company; and
- the remaining amount to the share premium account of the Company. The valuation of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) a balance sheet of the Company dated March 15, 2013 (the Balance Sheet) and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate).

The Certificate states in essence that, as of the date of Certificate:

- the Receivable is shown on the Balance Sheet;
- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the Balance Sheet is valued at least at fifteen thousand sixty-two euro (EUR 15,062) and since the Balance Sheet date, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The Certificate and the Balance Sheet, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525) represented by five hundred and one (501) shares in registered form having a par value of twenty-five euro (€ 25), all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the sole manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the above changes.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable, is approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinzième jour de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FastFrate Luxco SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.725 (la Société). La Société a été constituée le 16 novembre 2007 suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 193 du 24 janvier 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis lors.

A COMPARU:

Fastfrate U.S. Holdings, L.P., une société en commandite constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est situé au 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro 4472556 (l'Associé Unique), ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que cent cents (500) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune et représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduits.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de vingt-cinq euro (EUR 25) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune, à douze mille cinq cent vingt-cinq euro (EUR 12.525) par l'émission d'une (1) part sociale, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25), sous forme nominative;

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire et un apport en nature;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné au gérant unique de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux changements ci-dessus; et

5. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de vingt-cinq euro (EUR 25) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune, à douze mille cinq cent vingt-cinq euro (EUR 12.525) par l'émission d'une (1) part sociale, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25), sous forme nominative.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'inscrire la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25), et de la libérer intégralement par un apport en nature d'un montant total de quinze mille soixante-deux euro (EUR 15,062) (l'Apport) correspond à une créance que l'Associé Unique a envers la Société (la Créance), étant entendu que l'Apport sera affecté de la manière suivante:

- un montant de vingt-cinq euro (EUR 25) au compte de capital social de la Société; et
- le montant restant au compte de prime d'émission de la Société. L'estimation de l'apport de la Créance est constatée, entre autres, par (i) un bilan de la Société daté du 15 mars 2013 (le Bilan) et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Le Certificat atteste essentiellement que, à la date du Certificat:

- la Créance est indiquée sur le Bilan;
- l'Associé Unique est le seul propriétaire de la Créance, est le seul ayant droit de la Créance et possède le droit d'en disposer;
- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due et sans déduction aucune;
- sur base de principes de comptabilité luxembourgeois généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est, d'après le Bilan, évaluée à au moins quinze mille soixante-deux euro (EUR 15,062) et depuis la date du Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et, au moment de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance qui s'éteindra par confusion en vertu de l'article 1300 du Code civil Luxembourgeois.

Le Certificat et le Bilan après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euro (EUR 12.525), représenté par cinq cent-et-une (501) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25), toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés au gérant unique de la Société pour procéder, pour le compte de la Société, à l'enregistrement des changements ci-dessus.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2013. Relation: LAC/2013/13423. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048588/190.

(130059097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Bagatelle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.917.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013051140/11.

(130062564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Baltex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.744.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BALTEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013051141/11.

(130062563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Sodem, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 118.073.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 28 mars 2013 à 11h00 tenue au siège social de la société à Weiswampach

1. Renouvellement du mandat d'administrateur.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide à l'unanimité de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur José FALLEAU, adresse professionnelle 28, Gruuss Strooss à L-9991 Weiswampach qui l'accepte jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

2. Renouvellement du mandat d'administrateur délégué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide à l'unanimité de prolonger le mandat d'administrateur délégué de Monsieur José FALLEAU, adresse professionnelle 28, Gruuss Strooss à L-9991 Weiswampach qui l'accepte jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

3. Nomination d'administrateurs.

L'Assemblée acte la nomination de:

- Isabelle GORLINI, adresse professionnelle à 28, Gruuss Strooss, L-9991 Weiswampach. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018, qui l'accepte;

- La société JFYD SIA, ayant son siège social 222C-15, Maskavas iela, LV-1019 Riga, Lettonie. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018, qui l'accepte;

4. Démission d'un commissaire aux comptes.

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat le commissaire SANCEY Philippe, ayant adresse privée ou professionnelle à 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

L'ensemble du bureau nomme ce jour en tant que nouveau commissaire aux comptes la société INNOVATRUST SARL, reprise au RCSL sous le numéro B122580 ayant son siège social à 2A/46, route d'Eselsborn à L-9706 Clervaux qui l'accepte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h30 après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Référence de publication: 2013048941/32.

(130059346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

Alboni Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 170.159.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alboni Holding S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013051072/11.

(130062919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Element Six Abrasives Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 153.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013051272/11.

(130062654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Resolution III Glasgow S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 821.211,94.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.075.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013048138/11.

(130058417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Solys, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.471.

Les comptes annuels pour la période du 9 Décembre 2011 au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013051627/11.

(130063056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Sobelnat Participations S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 99.891.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013051616/10.

(130063369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

SIFI S.A., Société d'Investissement et de Financement Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.667.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013051617/10.

(130062776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Sofapi-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.436.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051622/11.

(130062631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Socoge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.567.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051620/9.

(130063187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Sofapi-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.436.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013051623/11.

(130062632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

T T 1 Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 171.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2013051642/13.

(130062536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Titu Land Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 129.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Schuttrange, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013051646/10.

(130063270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Titu Land Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 129.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Schuttrange, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013051647/10.

(130063271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Tyco International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 381.751.876,55.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.091.

Il est à noter que Andrea Goodrich, gérant de la Société, est désormais domiciliée professionnellement au 9, Roszel Road, 08540 NJ Princeton, Etats-Unis d'Amérique.

D'autre part, M. Mirza Dautbegovic, gérant et gérant-délégué de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Il est désormais domicilié professionnellement au 21 Victor von Bruns-Strasse, CH-8212 Neuhausen am Rheinfall, Suisse.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE
TYCO INTERNATIONAL HOLDING S.à r.l.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013051651/16.

(130063044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Telenet Finance IV Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 161.083.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty eighth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares ("société en commandite par actions") "Telenet Finance IV Luxembourg S.C.A.", with registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg B 161.083, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg) on May 23, 2011, published in the Mémorial C number 1826 of August 10, 2011.

The meeting is presided by Mrs Christina SCHMIT-VALENT, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Massimo PERRONE, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:
I The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 2.1 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 2.1.** The registered office of the Company is established in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the GP Shareholder. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment to the Articles.»

2. Transfer of the registered office from L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll to L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

3. Resignation of Mr. Alexandre TRUTT as member of the supervisory board and discharge.

4. Resignation of Mr. Frank PRZYGODDA as member of the supervisory board and discharge.

5. Resignation of Mr. Christophe DAVEZAC as member of the supervisory board and discharge.

6. Appointment of Mr. Pierre CLAUDEL, company director, born in Schiltigheim (France), on May 23, 1978, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as member of the supervisory board until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2017.

7. Appointment of Mr. Douwe TERPSTRA, company director, born in Leeuwarden (The Netherlands), on October 31, 1958, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as member of the supervisory board until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2017.

8. Appointment of Mr. Pietro LONGO, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on September 13, 1970, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as member of the supervisory board until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2017.

9. Sundry.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

Article 2.1 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 2.1.** The registered office of the Company is established in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the GP Shareholder. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment to the Articles.»

Second resolution

The registered office is transferred from L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll to L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

Third resolution

Discharge is given to the resigning member of the supervisory board, Mr. Alexandre TRUTT, for the performance of his mandate.

Fourth resolution

Discharge is given to the resigning member of the supervisory board, Mr. Frank PRZYGODDA, for the performance of his mandate.

Fifth resolution

Discharge is given to the resigning member of the supervisory board, Mr. Christophe DAVEZAC, for the performance of his mandate.

Sixth resolution

Mr. Pierre CLAUDEL, company director, born in Schiltigheim (France), on May 23, 1978, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as member of the supervisory board until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2017.

Seventh resolution

Mr. Douwe TERPSTRA, company director, born in Leeuwarden (The Netherlands), on October 31, 1958, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as member of the supervisory board until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2017.

Eighth resolution

Mr. Pietro LONGO, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on September 13, 1970, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as member of the supervisory board until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2017.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about nine hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "Telenet Finance IV Luxembourg S.C.A.", ayant son siège à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg B 161.083, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 23 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1826 du 10 août 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Massimo PERRONE, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 2.1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.1.** Le siège social est établi à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision de l'Actionnaire Commandité. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.».

2) Transfert du siège social de L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll à L-2370 Howald, 2, rue Peterelchen.

3) Démission de Monsieur Alexandre TRUTT de son mandat de membre du conseil de surveillance et décharge.

4) Démission de Monsieur Frank PRZYGODDA de son mandat de membre du conseil de surveillance et décharge.

5) Démission de Monsieur Christophe DAVEZAC de son mandat de membre du conseil de surveillance et décharge.

6) Nomination de Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

7) Nomination de Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

8) Nomination de Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

9) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 2.1 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.1.** Le siège social est établi à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision de l'Actionnaire Commandité. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Deuxième résolution

Le siège social est transféré de L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll à L-2370 Howald, 2, rue Peterelchen.

Troisième résolution

Décharge est donnée au membre du conseil de surveillance démissionnaire, Monsieur Alexandre TRUTT, pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

Décharge est donnée au membre du conseil de surveillance démissionnaire, Monsieur Frank PRZYGODDA, pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

Décharge est donnée au membre du conseil de surveillance démissionnaire, Monsieur Christophe DAVEZAC, pour l'exercice de son mandat.

Sixième résolution

Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Septième résolution

Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Huitième résolution

Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme membre du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ neuf cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Massimo PERRONE, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 avril 2013. Relation GRE/2013/1439. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048952/180.

(130059394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

COMPAGNIE SUCRIERE DE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 130.346.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 30 novembre 2012

Il a été décidé de:

Renouveler le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Ces décisions n'empportent pas de modification statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2013051910/14.

(130063687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Combitoula S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 41.577.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 18 avril 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée COMBITOULA, avec siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2013051908/17.

(130064122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Delux Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Mertert, 7, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 116.372.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug zur der Ausserordentlichen Gesellschaftsversammlung - Abschluss der Liquidation vom 31.03.2011

Die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "DELUX MEDIA, S.à r.l.", in freiwilliger Liquidation mit Sitz in L-6684 Mertert, 7, rue du Parc, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg

(«Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg»), Sektion B, Nummer 116.372, fasst in der gegenwärtigen ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse:

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Liquidation der Gesellschaft abzuschliessen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Bücher und Gesellschaftspapiere der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren bei Herrn Frank WASCHNIK, Unternehmensberater, wohnhaft in CZ-30100 Plzen, Pod Vsemi svatymi 431/24 (Tschechische Republik), aufbewahrt werden

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Komparsent die Versammlung für abgeschlossen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013051920/23.

(130062798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Catlyse International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 106.439.

- En date du 11 septembre 2012, First VANDALIA LUXEMBOURG HOLDING S.A., société anonyme établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106265, a cédé, sous seing privé, soixante-seize (76) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,00 chacune, de la société Catlyse International S.à r.l. à FiA Finance Administrators Gmbh S.A., société établie et ayant son siège social à Via Espana Delta Tower 9th Floor, PA-Panama City, inscrite auprès du Panama Public Registry sous le numéro 956727 - Voucher 07-230542.

A la suite de cette cession de parts, acceptée par la société avec dispense de signification, la répartition des 100 parts sociales de la société est la suivante:

- FiA Finance Administrators Gmbh S.A., société établie et ayant son siège social à Via Espana Delta Tower 9th Floor, PA-Panama City, inscrite auprès du Panama Public Registry sous le numéro 956727 - Voucher 07-23 0542 détient 100 parts sociales;

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013051888/20.

(130064051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Ode International Publishers S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.921.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 13 décembre 2011:

- Ancienne situation associées:

Ode International Publishers Holding B.V.: 10.738 parts sociales

ODE INTERNATIONAL PUBLISHERS HOLDING S.à r.l.: 50 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Ode International Publishers Holding B.V.	10.738
De Puy & Kamp B.V.,	50
société à responsabilité limitée, 45, Willem Buytewechstraat, 3024 BK, Rotterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de la Chambre de Commerce de Rotterdam sous le numéro 24252408	
Total	<u>10.758</u>

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour ODE INTERNATIONAL PUBLISHERS S.N.C.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013052163/25.

(130063464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Sixty Sixth, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052221/9.

(130063432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Pacato S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 23.604.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 avril 2013 au siège social à 11.00 heures

Résolutions:

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de la société COSAFIN S.A. en sa qualité d'Administrateur.

En vertu des articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste d'administrateur:

Monsieur Koen Lozie

61, Grand-Rue

L-8510 Redange-sur-Attert

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme

J. WINANDY / JALYNE S.A.

- / Signature

Président / Administrateur

Référence de publication: 2013052178/22.

(130063613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

**Chi-Square S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. Polaris S.C.A., SICAV-SIF).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.951.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2013.

Pour POLARIS S.C.A., SICAV-FIS

Société en commandite par actions sous la forme d'une Société d'investissement à capital variable -

Fonds d'investissement spécialisé

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013052175/16.

(130064103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Pixi Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 45.917.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 18 avril 2013 que M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Il résulte d'un autre procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la même date que M. Thierry TRIBOULOT, sus-désigné, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013052184/16.

(130063939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Stella Maris Finances Sàrl SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2336 Luxembourg, 68A, Montée Pilate.
R.C.S. Luxembourg B 140.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052226/9.

(130064015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Windhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 13-15, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 92.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051699/9.

(130062921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Würzburg Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 115.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051705/9.

(130062802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Uni-Deff Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 101.554.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051678/9.

(130063147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Trindade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 128.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051674/9.

(130062786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Uno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 50.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051681/9.

(130062773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

The John Hardy Group International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 131.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051661/9.

(130063268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

The Circus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 132.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051660/9.

(130062587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

TARENO (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 3, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 107.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051653/9.

(130062755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Strongwind Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051637/9.

(130062530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.
